

PROCES VERBAL

**Conseil municipal
Lundi 16 juin 2025
Salle du conseil
20 heures**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, le conseil municipal légalement convoqué le 10 juin 2025 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de La Celle Saint Cloud sous la présidence de Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Sylvie d'ESTEVE, Pierre SOUDRY, Sophie TRINIAC, Valérie LABORDE, Benoît VIGNES, Anne-Sophie MARADEIX, Michel AUBOUIN, Richard LEJEUNE, Dominique PAGES, Mohamed KASMI (*Maires-adjoints*), Olivier MOUSTACAS, Georges LEFEBURE, Bruno-Olivier BAYLE, Laurent BOUMENDIL, Pierre QUIGNON-FLEURET, Laurent DUFOUR, Birgit DOMINICI, Vincent POUYET, Jean-François BARATON, Olivier BLANCHARD, Philippe LERIN, Jean-François THOMAS, Andrée BLOCH (arrivée à 20h17), Blaise VIGNON (arrivé à 20h02), Jean-Luc PRIEUR, Juliette DECAUDIN, (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Françoise ALBOUY, Nathalie PEYRON, Stéphane MICHEL, Carmen OJEDA-COLLET, Marie-Pierre DELAIGUE (*Conseillers municipaux*).

Absents : Geneviève SALSAT

Procurations :

Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE
Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie LABORDE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON
Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-François THOMAS
Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier BLANCHARD

Secrétaire de séance : Philippe LERIN (*Conseiller municipal*)

ORDRE DU JOUR

I.	ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024	3
III.	FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE.....	5
1.	Vote des taux d'impositions directes locales pour 2025	Erreur ! Signet non défini.
2.	Délibération n°2025.02 : Attribution de subventions aux associations de la Ville pour l'année 2025	Erreur ! Signet non défini.
3.	Délibération n°2025.03 : Avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité.....	Erreur ! Signet non défini.
4.	Délibération n°2025.04 : Modification du tableau des effectifs.....	Erreur ! Signet non défini.
5.	Délibération n°2025.05 : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité	16
6.	Délibération n°2025.06 : Lancement des marchés d'assurances (hors flotte automobile) Erreur ! Signet non défini.	
7.	Délibération n°2025.07 : Adhésion à la centrale d'achat Cap Territoires.....	Erreur ! Signet non défini.
IV.	ANIMATION – CULTURE - SPORTS	Erreur ! Signet non défini.
1.	Délibération n°2025.08 : Fixation des tarifs de la saison culturelle – année 2025/2026 Erreur ! Signet non défini.	
2.	Délibération n°2025.09 : Tarifs des entrées à la piscine Corneille avec activités et stages – année 2025/2026	Erreur ! Signet non défini.
3.	Délibération n°2025.10 : Révision des tarifs pour la location des équipements sportifs et le remplacement de badges et clés.....	Erreur ! Signet non défini.
4.	Délibération n°2025.11 : Révision des tarifs pour les activités de l'École des Sports et les stages sportifs Vacances Activ'	Erreur ! Signet non défini.
5.	Délibération n°2025.12 : Demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture au public – année 2025	Erreur ! Signet non défini.
6.	Délibération n°2025.13 : Tarifs pleins et dégressifs des activités périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaire – année 2025/2026	Erreur ! Signet non défini.
7.	Délibération n°2025.14 : Contribution obligatoire de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat Sainte Marie – année 2025	Erreur ! Signet non défini.
8.	Délibération n°2025.15 : Tarifs pour la restauration municipale – année 2025/2026 ...	Erreur ! Signet non défini.
9.	Délibération n°2025.16 : Règlement intérieur du restaurant municipal...	Erreur ! Signet non défini.
10.	Délibération n°2025.17 : Tarifs pour le transport du Petit Beauregard/Bel-Ebat – année 2025/2026	Erreur ! Signet non défini.
11.	Délibération n°2025.18 : Lancement du marché de fournitures et livraison de manuels scolaires, de motricité, de jeux et jouets pour les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.....	Erreur ! Signet non défini.
V.	AMENAGEMENT – BATIMENTS - TRANSPORTS	Erreur ! Signet non défini.
1.	Délibération n°2025.19 : Opération Cœur de Ville : Signature de l'avenant n°1 au traité de concession (TCA)	Erreur ! Signet non défini.
2.	Délibération n°2025.20 : Opération Cœur de Ville : Compte-Rendu Financier Annuel (2021-2024)	Erreur ! Signet non défini.
3.	Délibération n°2025.21 : Dépôt d'une autorisation de travaux et d'une déclaration préalable pour la rénovation énergétique du gymnase Corneille	Erreur ! Signet non défini.
4.	Délibération n°2025.22 : Dépôt d'un permis de construire valant autorisation de travaux pour la réhabilitation de la Villa Club du complexe sportif LR Duchesne.....	Erreur ! Signet non défini.
5.	Délibération n°2025.23 : Dépôt d'une autorisation de travaux et d'une déclaration préalable pour la rénovation de la tribune du stade LR Duchesne	Erreur ! Signet non défini.
6.	Délibération n°2025.24 : Convention de mutualisation des services en matière d'intervention de proximité sur les avaloirs avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.....	Erreur ! Signet non défini.

7. Délibération n°2025.25 : Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique et de communications électroniques – Allée des Rigoles Erreur ! Signet non défini.
- VI. QUESTIONS DIVERSES Erreur ! Signet non défini.
- VII. INFORMATIONS GENERALES Erreur ! Signet non défini.

Monsieur le Maire

Bonsoir à tous, nous allons commencer cette séance du conseil qui est assez chargée. D'ores et déjà, je vous indique que vous avez sur table un certain nombre de documents :

- Une motion relative au soutien de la construction de la médiathèque de La Celle-Saint-Cloud ;
- L'annexe CTG, convention territoriale globale, qui a été finalisée dans les derniers jours ;
- Ainsi qu'une note de synthèse pour le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux et le remboursement des frais d'occupation de locaux pour le carré des arts.

Avant de commencer, nous allons faire l'appel, Sylvie.

(Madame d'ESTEVE procède à l'appel des membres du conseil municipal)

Monsieur BARATON

Je voudrais dire quelque chose, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire

Non, la séance n'a pas encore commencé, Monsieur Baraton, alors s'il vous plaît, prenez votre temps, ne vous énervez pas.

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire

Nous allons désigner un ou une secrétaire de séance. Est-ce que, Philippe, tu te sentiras de tenir cette fonction importante ? Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas d'autres, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup, Philippe.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2025

Monsieur le Maire

Je vais mettre aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2025 : y a-t-il des observations à faire sur le procès-verbal ?

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, avant le procès-verbal, je voulais dire quelque chose.

Monsieur le Maire

Non, vous le direz après le procès-verbal.

Monsieur BARATON

Pour l'anecdote, sur le procès-verbal, c'est toujours intéressant de lire ce qui s'est dit.

Monsieur le Maire

En général, il faut écouter aussi ce qui se dit, c'est intéressant.

Monsieur BARATON

Oui, absolument. Ce qui est intéressant c'est le rapport que vous avez avec l'opposition. Quand je vous ai parlé des drapeaux, vous m'avez dit : « Monsieur Baraton, franchement, c'est désespérant. » Et trois lignes plus loin, vous dites : « C'est une excellente idée. »

Monsieur le Maire

Vous faites un rapprochement, il faut se remettre dans le contexte de la séance, c'est trop facile de faire des choses comme ça. Ce n'est pas comme cela que l'on fonctionne, vous le savez bien, si vous ne le savez pas, c'est dommage. Dans le contexte de la séance, certains mots peuvent être dits qui n'ont aucun rapport sur le fond.

Je mets donc aux voix ce compte-rendu de la séance du 18 mars : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire

Nous avons par ailleurs deux questions, une question écrite et une question orale, mais, bien entendu, conformément au règlement, ces questions seront évoquées à la fin du conseil. Monsieur Baraton ?

Monsieur BARATON

Je voulais justifier mon absence à une commission, je peux le faire ?

Monsieur le Maire

Oui, si vous voulez.

Monsieur BARATON

Je n'étais pas à la commission aménagement-bâtiment-transport parce que lorsque j'ai reçu ma convocation, je vous ferai remarquer qu'elle était en contradiction avec notre règlement intérieur. En effet, Madame Decaudin, membre titulaire, a été remplacée par Monsieur Boumendil. J'avais déjà informé par courrier Monsieur le préfet et le 27 mars j'ai reçu une réponse, il disait ceci : « *Je tenais à vous préciser que j'ai rappelé ce jour à Monsieur le maire de La Celle-Saint-Cloud de respecter les règles en matière de modification des commissions municipales et l'ai invité à envisager la modification du règlement intérieur pour permettre le remplacement des membres pour des motifs de bonne administration.* »

Il y a donc trois possibilités, Monsieur le maire, soit votre mémoire a fait défaut ce jour-là, soit l'administration vous a fait signer une convocation erronée, soit, ce qui m'étonnerait quand même, vous ne tenez pas compte des propos du préfet.

Le règlement du conseil municipal a été voté, il s'applique à tous et à vous en particulier. Je vous informe donc que j'ai de nouveau saisi Monsieur le préfet de ce non-respect réitéré de notre règlement intérieur.

Monsieur le Maire

Je vais vous faire une réponse en deux points, Monsieur Baraton, parce que vous aimez la polémique, mais je suis également capable d'écrire au préfet, je l'ai saisi, effectivement, de ce point.

Il y a deux choses : premièrement, sur le fond, il s'agit du changement de commission que vous avez demandé pour Madame Collet. La seule difficulté, c'est que Madame Ojeda-Collet n'a jamais réitéré sa demande de changement de commission. On peut le regretter ou pas, cela fait plus d'un an et demi qu'elle ne vient pas aux séances du conseil. J'attends donc qu'elle me demande sa désignation dans une commission, ce n'est pas à vous de le faire à sa place, elle est assez grande pour dire ce qu'elle souhaite.

Monsieur BARATON

Je n'ai jamais fait de demande à sa place, ne dites pas des choses erronées, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire

Ne commencez pas à couper la parole en permanence, je vais jusqu'au fond des choses. Madame Ojeda-Collet n'a pas réitéré sa demande de changement de commission et rappelez-vous que la nomination de Laurent Boumendil était après le décès de notre ami Jean-Christian Schnell. Il fallait effectivement nommer à cette commission aménagement et Juliette se rappelle bien parce qu'à ce moment-là elle a dû se mettre en retrait de cette commission pour des raisons liées à ses activités. Nous pouvons dialoguer à l'infini, Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Ce que vous dites n'est pas exact, Monsieur le maire, je suis désolé.

Madame d'ESTEVE

Laissez parler le maire, s'il vous plaît !

Monsieur le Maire

C'est odieux avec vous, vous êtes toujours à interrompre le fonctionnement de notre vie démocratique, c'est très désagréable ! Je redis que si Madame Ojeda-Collet demande à changer de commission, elle changera de commission, mais ce n'est pas à vous de le demander, c'est à elle d'en faire la demande !

Deuxièmement, n'oubliez pas que le préfet a répondu récemment, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui, de lui rappeler qu'il y avait des circonstances complètement différentes. Une demande qui était, à mon sens, liée à un besoin et des convenances personnelles, exprimée par vous-même pour Madame Ojeda-Collet. Et une demande qui était objectivement liée au bon fonctionnement des institutions municipales, qui était le remplacement dans l'urgence, par Laurent Boumendil, du maire-adjoint Jean Christian Schnell et du départ de Juliette Decaudin.

Monsieur BARATON

C'est absolument faux, Monsieur le maire !

Monsieur le Maire

Sur ce, je le dis officiellement, j'attends la demande de Madame Collet pour changer de commission et nous le voterons en conseil municipal.

Nous allons passer à l'ordre du jour des délibérations, avec celles liées au secteur des finances.

III. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE

1. Compte de gestion 2024 du comptable public (Budget principal)

Monsieur le Maire

Nous avons d'abord le compte de gestion. Chaque année, nous votons le compte de gestion et le compte administratif, l'année prochaine nous voterons un compte financier unique. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, et il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier et le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement. Qu'allons-nous voter ? La concordance entre le compte de gestion et les chiffres du compte administratif que nous allons voter après le compte de gestion.

Ce compte de gestion présente trois éléments :

- D'abord, les résultats à la clôture de l'exercice précédent, c'est-à-dire, non pas 2024 mais 2023 ;
- L'affectation des excédents ou des déficits 2023 sur l'exercice 2024 ;
- Nous avons ensuite les soldes de l'exercice 2024, en investissement et en fonctionnement.

Le tout nous permettra d'obtenir ce que l'on appelle le résultat brut à la clôture, en excédent ou en déficit, en l'espèce il s'agit d'excédents qu'il vous sera proposé de reporter en reprise de résultats au compte 2025. Et nous le ferons par l'intermédiaire du budget supplémentaire.

Vous retrouvez les chiffres dans le compte de gestion et dans le compte administratif :

- En déficit d'investissement sur le compte 2023, nous avons un montant de 5 700 702 €, qui est financé par l'excédent de l'exercice 2024 qui est lui-même de 7 307 952 €. Ce qui nous donne un excédent d'investissement de 1 600 279 € que nous allons retrouver en solde d'investissement en reprise 2024 dans le BS 2025 ;
- En section de fonctionnement, nous avons un excédent de 7 523 413 €, après restes à réaliser. Sur ce montant, un montant de 5 159 224 € a été affecté au budget d'investissement. Ce qui laisse de fonctionnement de 2 364 188 €, que nous avons retrouvé dans le compte administratif en reprise de l'excédent N-1 reporté sur 2024, c'est-à-dire ce montant de 2 364 188 € ;
- Le solde entre l'excédent de fonctionnement de 7,5 millions et ce qui est transféré à l'investissement de 5 159 224 €, est rajouté au résultat, au solde bénéficiaire de l'exercice 2024 qui est de 2 315 558 € ;
- Ce qui va nous donner un excédent brut à la clôture de 4 679 747 €. C'est ce que nous verrons à l'affectation du résultat 2024, un excédent global de 6 280 000 €, j'arrondis, qui sera réintégré au compte 2025 par l'intermédiaire du budget supplémentaire.

Je crois avoir dit l'essentiel, les soldes sont bien ceux que l'on retrouve dans le compte administratif 2024, le Trésorier nous propose donc de voter ce compte. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je vous remercie.

Approuvé à l'unanimité

2. Compte administratif 2024 de la Ville de la Celle-Saint-Cloud (Budget Principal)

Monsieur le Maire

Nous passons au compte administratif. Cette fois, le compte administratif, vous le savez, c'est l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis pendant la durée de l'exercice 2024, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Mais il intègre également les engagements juridiques, ce que l'on appelle les restes à réaliser, en recettes ou en dépenses, qui sont des créances ou des recettes de l'exercice. Cette comptabilité du compte administratif permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires qui ont été votées.

Je vous rappelle que les objectifs de ce budget 2024, que j'ai présenté ici même en décembre 2023, sont les fondamentaux que nous avons toujours présentés à l'occasion des budgets : la continuité de la stabilité des taux, l'autofinancement le plus élevé possible, l'endettement modéré et maîtrisé, tout en maintenant une offre de services à la population qui soit diversifiée et de qualité. Et, bien entendu, cela va de soi, en gestion, la recherche continue d'optimisation des ressources.

Si l'on analyse ce que l'on a en 2024, en réalisé en section de fonctionnement, nous avons :

- Un total de 40 915 000 € de recettes, dont, en recettes réelles, c'est-à-dire hors opérations d'ordre, un montant de 40 754 000 € ;
- En dépenses, nous avons un total de 38 599 000 € dont, en recettes réelles : 29 153 000 €.

Si l'on prend maintenant par grandes catégories, recettes de fonctionnement, dépenses de fonctionnement, recettes d'investissement, dépenses d'investissement, quelques commentaires :

- D'abord, en recettes de fonctionnement nous avons les ventes de produits fabriqués et les prestations de services. C'est un montant de 4 708 000 €, d'abord constitué des recettes liées

aux redevances pour les services offerts par la mairie : le périscolaire, le culturel, le sportif, les loisirs, le restaurant scolaire et le social. Et nous avons marqué une petite inflexion qui est liée à la fin de la convention d'occupation privative du domaine public, avec l'affectation de Transdev.

Ce montant de 4 708 000 € est également composé des autres produits de gestion courante, qui concernent les revenus des immeubles pour un montant de 1 289 000 € qui est lui-même en croissance.

Le total de ce poste produits est d'environ 12 % du total de recettes de fonctionnement.

Le deuxième poste, qui est le plus important, ce sont les impôts et taxes pour un montant de 21 529 000 €. Ils sont composés de :

- Ce que l'on appelle la fiscalité locale, les impôts et taxes locales pour un montant de 16 362 000 €, eux-mêmes composés des taxes foncières pour 14 900 000 €, la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 200 000 €, et la taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de 1 135 000 € qui est lui-même en croissance depuis 2023, ce qui est quand même plutôt une bonne indication probablement liée à l'augmentation du nombre de transactions. Ce poste fiscalité locale, impôts et taxes, représente plus de 50 % de nos recettes, près de 53 %. C'est vous dire que nous avons une forte proportion de fiscalité locale mais que, néanmoins, notre pouvoir de taux sur lequel nous pouvons agir ne représente que moins de 50 % de nos recettes de fonctionnement.,

Le troisième poste, ce sont les subventions, dotations et participations, avec deux éléments importants :

- La DGF qui est versée par l'État, qui continue à baisser légèrement de 0,6 % en 2024, et les dotations et participations de l'État et de la CAFY, la caisse d'allocations familiales des Yvelines. C'est important, nous aurons l'occasion d'en reparler dans le courant de ce conseil, en votant le PEDT et le CTG, le contrat territorial global. Ce troisième ensemble de subventions, dotations et participations représente un peu plus de 14 % de l'ensemble de nos recettes de fonctionnement.

Le dernier poste, c'est tout un ensemble de choses mais principalement des produits exceptionnels, pour un montant de 8,5 millions d'euros, qui sont liés aux cessions immobilières à Citallios dans le cadre de l'opération Cœur de ville. Et il faut rajouter des atténuations de charges pour un montant de 144 000 € et des opérations d'ordre pour un montant de 161 000 €.

Au total, recettes de fonctionnement : 40 754 000 €.

Dépenses de fonctionnement : quatre grandes catégories :

- Les charges à caractère général pour un montant de 7 900 000 €, qui représentent à peu près 27 % du total de nos dépenses. Ces charges sont en légère baisse, pour deux raisons principales : d'une part, la régulation et la diminution du coût de l'énergie, de l'ordre de 7 à 10 % sur le gaz et l'électricité ; mais aussi à cause des renégociations d'un certain nombre de contrats, notamment la gestion du traitement de l'eau de la piscine, le changement des filtres qui ont permis de commencer à enregistrer certaines économies, et les marchés de transports collectifs également qui en ont bénéficié. Ça, c'est le premier poste : charges à caractère général ;
- Le deuxième poste, qui est le plus important, cela ne vous étonnera pas, ce sont les charges de personnel et les frais assimilés pour un montant de 15 668 000 €. Ce poste représente 54 % du total de dépenses et il est en légère augmentation de 3,3 %, principalement compte tenu de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL, nous avons enregistré un point d'augmentation des taux de cotisation en 2024, nous en enregistrerons trois en 2025. La revalorisation du SMIC et du point d'indice, bien sûr, et l'attribution de points d'indice à partir de janvier 2024, conformément aux instructions de l'État ;
- Le troisième poste, ce sont ce que l'on appelle les atténuations de produits. Ce sont en fait des transferts horizontaux, des prélèvements de l'État à travers le FPIC et le FNGIR qui nous revient, mais le FPIC est un prélèvement de l'État. Ce montant représente 2 800 000 €, soit un peu moins de 10 % ;

- Ensuite, nous avons d'autres charges de gestion courante, je m'y arrête un peu parce qu'elles représentent un montant non négligeable de 2 400 000 €. Elles sont en légère augmentation, notamment en relation avec l'augmentation du contingent du service incendie. Il y a d'ailleurs eu une négociation de l'Association des maires des Yvelines avec le département des Yvelines, puisqu'il y a une répartition toujours un peu compliquée entre le Département et les communes pour des frais de fonctionnement et d'investissement des pompiers, qui représentent évidemment des sommes non négligeables. Ce contingent s'élève à 736 000 €. Et nous avons des contributions diverses : subventions aux associations, droits d'utilisation des logiciels informatiques, les abonnements et versements des indemnités cotisation et formation. Les charges financières comprennent les intérêts pour un montant très mineur de 156 000 €, soit moins de 1 % de nos dépenses de fonctionnement. Et nous avons des dépenses de transfert de section à section pour un total de 821 000 €, et des opérations d'ordre liées aux cessions de parcelles pour un montant de 9 400 000 €.

En section d'investissement, les réalisées s'établissent ainsi :

- En recettes réelles, un montant de 8 380 000 € ;
- En dépenses réelles, c'est-à-dire les dépenses d'investissements réalisées en 2024, près de 10 millions, 9 935 000 €, hors remboursements d'emprunts. Si nous les rajoutons, ce sont plus de 10 millions consacrés à l'investissement.

Je vous rappelle sommairement ses recettes d'investissement :

- 8 380 000 € qui découlent des subventions d'investissement pour 2 236 000 € ;
- Du retour de TVA pour 900 000 € ;
- La taxe d'aménagement, c'est assez minime, pour 70 000 € ;
- Et surtout, l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 à la section de fonctionnement pour un montant de 5 159 000 € ;
- Nous avons des opérations d'ordre pour un montant de 9 400 000 €, qui sont liés, bien entendu, aux cessions foncières.

En dépenses d'investissement, ce montant de 10 357 000 € est composé :

- D'immobilisations incorporelles pour 164 000 € ;
- D'immobilisations corporelles pour 2 552 000 € ;
- Et d'immobilisations corporelles en cours, donc des travaux non terminés, pour 7 217 000 €. C'est là où l'on trouvera des restes à réaliser en dépenses ;
- Remboursements en capital pour 422 000 €.

Ces grands projets, vous les connaissez, c'est :

- Bien entendu, la construction de la médiathèque, notamment les CP 2024. Nous aurons l'occasion, en répondant à la question écrite, de reprendre ce qui est en cours de dépenses ;
- Les acquisitions du fonds documentaire, qui sont hors coût de construction de la médiathèque ;
- Mais aussi la rénovation du Carré des arts ;
- La requalification de l'avenue Maurice de Hirsch ;
- La création du stationnement avenue Mesureur pour le Cœur de ville ;
- Et la mise en place d'un nouveau sol en PVC pour les sportifs au gymnase Victor Hugo.

Ça, ce sont les grands projets.

Et nous avons des rénovations lourdes :

- Rénovation de la voirie des trottoirs ;
- Poursuite de la rénovation du réseau haute tension ;
- Création d'une salle des jeunes ;
- Ainsi que de nombreux travaux dans les équipements scolaires.

Je termine ce compte administratif en vous disant que le résultat de 6 millions d'euros est réparti ainsi :

- Nous allons reprendre l'excédent de gestion au budget supplémentaire 2025 qui sera le vote suivant. À raison de :
 - L'excédent de clôture d'investissement pour 1 600 000 €,

- L'affectation d'une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 7 000 €, il s'agit là de compléter le compte d'investissement,
- Et un report sur le BS 2025 de l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 4 672 000 €.

Vous voyez donc que ces sommes vont être réinjectées dans le budget supplémentaire, ce qui va nous permettre de poursuivre et renforcer des investissements dans un certain nombre de domaines. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Je n'ai pas de questions mais une simple remarque habituelle, puisque nous sommes dans la dernière année de mandat. Bien évidemment, le report de l'excédent est important puisque, comme d'habitude en fin de mandat, il convient de bien investir avant les élections qui suivent.

Monsieur le Maire

C'est une manière de voir les choses, mais vous savez, si l'on investissait qu'à la dernière année du mandat, cela poserait quand même un problème, c'est avant qu'il faut commencer à investir. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, j'ai lu très attentivement, y compris tout ce qui a été acheté et ainsi de suite. Je suis surpris de voir qu'en 2023 on avait acheté une tondeuse pour 26 000 € et en 2024 on rachète une nouvelle tondeuse. Sachant que les surfaces à tondre de la ville diminuent chaque année, je m'étonne.

Deuxièmement, il y a aussi une prestation de gazon du cimetière pour 30 000 €, je trouve que ce sont quand même des sommes non négligeables, je voudrais savoir qui suis ce genre de choses, surtout que cela s'amortit sur six ans.

Monsieur le Maire

En 2023, c'étaient les sports et en 2024, ce sont les espaces verts.

Monsieur BARATON

Et en 2025 ?

Monsieur le Maire

Ce n'est pas prévu au budget, nous ne faisons pas des choses qui ne sont pas prévues au budget.

Monsieur BARATON

Nous sommes dans une même mairie, on ne tond pas tous les jours de la semaine.

Monsieur le Maire

Détrompez-vous, les surfaces à tondre de la mairie sont considérables.

Monsieur BARATON

Considérables ? Il n'y a plus que deux terrains, terrain de rugby et Guibert, il n'y a plus de pelouse, vous ne tondez quand même pas devant la mairie ? On peut donc s'étonner. Et les 30 000 € du cimetière, je trouve que c'est très cher pour mettre du gazon au cimetière.

Monsieur le Maire

En tout cas, nous entretenons le cimetière. Monsieur Baraton, écoutez les réponses, ne faites pas les questions et les réponses en même temps. Au cimetière, on ne tond pas ce qu'il ne faut pas tondre, par contre, il y a une surface engazonnée au cimetière qui est très importante et il y a surtout un entretien du cimetière, notamment l'entourage des tombes. D'ailleurs, je vous ferai remarquer que nous avons eu des difficultés à trouver des prestataires capables de bien faire ce travail très important. Et les entreprises qui ont accepté de nous suivre présentent des coûts importants, nous l'avons vu à l'occasion de récents marchés.

Ce n'est donc pas anormal, nous ne dépensons pas l'argent pour le plaisir, il faut que cela corresponde à un besoin. Au cimetière, cela correspond à un vrai besoin et concernant les deux tondeuses, lorsque vous voyez la surface d'espaces verts de la ville, il ne faut pas être étonné.

Y a-t-il d'autres questions ? Je vais laisser la parole à Pierre Soudry en tant que président de séance et m'éloigner.

(M. le Maire quitte la salle)

Monsieur SOUDRY

Vous avez entendu tous les éléments sur le compte administratif, Monsieur le maire a répondu à vos questions, il faut maintenant que nous votions, c'est-à-dire pour ou contre ce compte administratif, si nous l'approuvons ou ne l'approuvons pas. Qui est contre l'approbation de ce compte ? Quatre. Qui s'abstient ? Trois. Ce compte administratif est donc approuvé, nous allons pouvoir dire au maire de rentrer et que le compte de l'exercice 2024 a été approuvé.

(Monsieur le Maire rejoint l'assemblée)

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Mes remerciements vont d'abord aux services de la mairie qui ont tenu ce compte avec beaucoup de qualité. Les votes sont conformes à une certaine pratique habituelle au conseil et il peut y avoir des exceptions à la règle mais elles n'ont pas une grande importance dans les circonstances actuelles.

Approuvé à la majorité par 24 voix pour, 4 voix contre (Jean-François BARATON, Carme OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS) et 3 abstentions (Michel AUBOUIN, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD).

3. Budget supplémentaire de l'exercice 2025 – (Budget Principal)

Monsieur le Maire

Nous allons passer au budget supplémentaire. Sur ce budget supplémentaire 2025, j'indique rapidement :

- Que l'on reprend l'excédent de clôture d'investissement pour un montant de 1 600 000 € ;
- Que l'on affecte une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement pour couvrir le solde de la section d'investissement pour un montant de 7 312 € ;
- Que l'on reprend également la clôture de la section de fonctionnement pour un montant de 4 672 000 €.

Au résultat de fonctionnement reporté de 4 672 000 €, nous tenons compte des ajustements en matière de fiscalité locale. En général, les prévisions sont prudentes, l'ajustement étant positif de 65 000 € supplémentaires, il va quand même permettre de faire des choses.

Sur les dotations et participations de l'État, nous avons une déception en matière de FCTVA suite à réception des modifications des notifications, pour un montant de 32 000 €. Nous avons donc un total de recettes de fonctionnement de 4 709 000 €.

Nous avons néanmoins des besoins en fonctionnement :

- En charges à caractère général pour des missions de recrutement : 20 000 €. Nous avons notamment eu des difficultés dans le domaine de la petite enfance et il a vraiment fallu faire flèche de tout bois — Sylvie, je parle sous ton contrôle — pour recruter des directrices de crèches. Ce qui a d'ailleurs été fait, mais grâce à la mobilisation des équipes de la mairie et à l'appel à des cabinets de recrutement ;
- Nous avons une plus-value pour le marché de nettoyage, de 20 000 € ;
- Et nous mettrons 40 000 € en voirie, pour améliorer le marquage dans l'ensemble de la ville ;
- Ce n'est pas vraiment une surprise mais nous avons une dépense qui est ce que l'on appelle le DILICO, nous avons eu l'occasion d'en parler longuement lors du précédent conseil, de 278 000 €. Il s'agit d'un besoin de crédits supplémentaires pour répondre à la demande de l'État dans le cadre du prélèvement sur les collectivités pour contribuer à la réduction du déficit de l'État. Ce sont donc 278 000 € qui nous ont été notifiés en mars ou avril de cette année, qu'il a évidemment fallu éponger en les inscrivant en BS ;
- Et nous avons d'autres charges de gestion courante, l'une qui est liée au fonctionnement habituel du CCAS, puisqu'il y avait des années qui bénéficiaient d'un report relativement important, les années où il n'y a pas ce report, ce qui est le cas de cette année, nous allons attribuer une subvention de 39 000 €. Le CPEA a besoin de recruter, auquel nous offrons tous les moyens nécessaires, le CPEA étant une association indispensable pour notre ville ;
- Nous avons des opérations d'ordre pour 120 000 €.

Je passe maintenant à la section d'investissement :

- En recettes, nous reprenons l'excédent de clôture d'investissement de 1 600 000 € ;
- Nous reprenons également les restes à réaliser en recettes, de 1 460 000 €, puisque dans le BS nous allons éponger les restes à réaliser en recettes et en dépenses ;
- Nous avons des ajustements en dotations et fonds divers : 200 000 € ;
- Nous avons des subventions supplémentaires :
 - Une subvention de la Région pour le terrain synthétique de rugby pour 110 000 €,
 - Une participation de Bougival pour l'opération d'enfouissement de l'avenue Pierre Brossolette, Laurent en dira un mot, pour 100 000 €,
 - Et des subventions de la Région pour le terrain de padel puisqu'au lieu de faire un terrain de pickleball nous allons faire un terrain de padel et la subvention que l'on va demander est supérieure de 15 000 €.

Ensuite, nous avons :

- Un transfert d'écritures de chapitre à chapitre, pour un montant de 2 450 000 €, qui est le solde du prix des cessions foncières qui va nous être versé cette année, mais que l'on bascule du compte « produits de cession » en compte de tiers au chapitre 27 ;
- Et nous avons évidemment le virement à la section de fonctionnement de 4 170 000 €, qui vient de la section de fonctionnement.

Ce qui nous permet de réduire l'emprunt de 1 495 000 €.

En dépenses de cette section d'investissement, c'est aussi intéressant à regarder, nous allons d'abord reprendre les restes à réaliser en dépenses pour 3 068 000 €. Et réaliser des opérations supplémentaires corporelles pour 120 000 € et encours pour 422 000 €.

Je vais peut-être demander à Laurent de préciser un peu les grosses opérations en matière de voirie, puisqu'il y a des opérations d'enfouissement importantes, je vais donc te demander de compléter un peu ce que je viens d'indiquer.

Monsieur BOUMENDIL

Au niveau de la voirie, nous allons finir l'allée des rigoles et nous allons demander une rallonge budgétaire suite à l'imprécision de l'estimation du SIGEIF. Puisque comme nous avons voté le budget primitif le 16/12, le SIGEIF n'avait pas encore tout à fait remis sa copie correcte sur les coûts de l'allée des rigoles. Nous avons donc demandé 40 000 € pour pouvoir finir cette opération de l'allée des

rigoles, c'est-à-dire l'enfouissement des réseaux aériens, afin de rendre un caractère beaucoup plus esthétique à cette rue.

Sur l'avenue Brossolette, c'est encore plus complexe puisque nous sommes associés à Bougival qui va d'ailleurs voter son budget dans peu de temps sur cette partie-là. Cela prend donc un peu plus de temps parce qu'il y a des intervenants divers, nous n'avons pas forcément le même syndicat intercommunal pour le financer, en tout cas nous n'avons pas le même que Bougival. Cela prend donc plus de temps mais cela avance bien et ce sera fait cette année.

Et au niveau équipements pour les jeunes générations, nous faisons une extension du terrain Sabatier qui venait d'être inauguré, sur lequel nous avons mis l'accent sur les jeux pour les adolescents. Et là, nous allons mettre la touche finale en mettant des jeux supplémentaires pour les très jeunes enfants à partir de 2 ans. Nous sommes en train de voter 30 000 € de rallonge pour ce terrain Sabatier.

Le Padel, ça a été vu. Et au niveau du marquage de la voirie, il est un peu fatigué, aussi bien sur les voies communales que les voies départementales. Nous avons donc 40 000 € pour la réfection des marquages usés, que ce soient les lignes ou les zébras, et dans l'ensemble des quartiers, routes départementales ou communales.

Monsieur le Maire

Merci, Laurent. Y a-t-il des questions ?

Monsieur BARATON

Je voudrais quand même préciser que le terrain Sabatier, sauf erreur de ma part, a été mis à disposition de la résidence Elysées 2 par convention, laquelle n'a jamais été dénoncée. Nous mettons donc encore 30 000 €.

J'avais remarqué une chose intéressante qui est que dans le journal de janvier il a été dit : « La ville vient de réaliser, de rénover des jeux », etc., et que le marché concernant ces travaux a été signé le 11 avril 2025. Comment est-ce qu'en janvier on peut donc déjà dire que l'on a déjà fait les travaux si le marché est passé le 11 avril ? Je voudrais comprendre. Ce n'est pas moi, c'est marqué dans ce que l'on nous a donné, je voudrais que l'on m'explique.

Et je trouve que cela fait beaucoup de travaux sur un terrain qui appartient toujours à la ville, laquelle en a donné la concession à la résidence Elysées 2. Vous allez me dire que c'est ouvert à tout le monde mais je n'ai pas vu dans le journal municipal que tous les enfants de la ville pouvaient y aller.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, vous revenez à chaque fois sur ce sujet, quand on parle d'Elysées vous voyez rouge.

Monsieur BARATON

Mais non, pas du tout !

Monsieur le Maire

Mais si, c'est évident. Je peux vous dire que ce terrain est utilisé par énormément de parents et d'enfants des résidences Elysées 1 et 2, de l'Orangerie, de Saint-François et également de Bougival puisque par la forêt on vient assez facilement de Bougival. C'est donc un véritable espace vert, une aire de jeux qui est proposée à l'ensemble de la ville, qui représente un gros tiers, environ 5 000 personnes et les enfants. D'ailleurs, ce terrain n'est pas concédé, il est mis à disposition de la résidence qui est censée entretenir et qui entretient les jeux, et nous verrons les conditions. Maintenant, le terrain appartient à la ville, laquelle a le droit de faire des aires de jeux.

Dans le même temps, Monsieur Baraton, puisque vous n'aimez pas ce terrain, vous avez déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois, nous sommes en train de réaliser un terrain Avenue de Bauffremont, et nous sommes surtout en train de rénover complètement le terrain du Pré d'Orient. C'est donc une façon d'équilibrer sur la ville et d'en faire dans tous les quartiers, ce qui est absolument nécessaire.

Monsieur BARATON

Vous n'avez pas répondu à ma question.

Monsieur le Maire

Arrêter de couper la parole sans arrêt, vous êtes fatigant !

Monsieur BARATON

J'attendais que vous ayez terminé.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, taisez-vous ! Je voudrais que Laurent Boumendil complète ce programme.

Monsieur BARATON

Mais qu'il m'explique surtout pourquoi le marché a été passé le 11 avril.

Monsieur le Maire

Mais on va vous répondre, arrêtez de hurler, c'est fatigant ! Nous sommes dans un conseil, chacun peut s'exprimer, il n'y a pas que vous. Laurent.

Monsieur BOUMENDIL

En effet, nous sommes sur une convention de mise à disposition qui a été signée le 16 septembre 2013 pour une durée de 12 ans. Nous arrivons donc aux termes de cette convention en septembre 2025 et nous allons la compléter et allons reprendre la gestion et la maintenance de ces jeux, ce qui est tout à fait dans l'ordre des choses. La SSR continuera à entretenir les arbres, les allées, la propreté. Tout est donc synchrone pour cet investissement que nous avons fait dans ce quartier qui est quand même assez dense et qui profite à tout le monde, en particulier les jeux des 2 ans qui nous ont été demandés. Autant les jeux pour les adolescents, qui n'existaient quasiment pas, font l'unanimité, puisque l'on a quasiment une salle de fitness en plein air, autant nous avons renforcé les jeux pour les 2 ans parce qu'il y a aussi les jeunes générations qui arrivent à Elysées 2 et dans le quartier nord, qui ont besoin de jeux en attendant d'aller plus tard dans les agrès.

Monsieur le Maire

Merci, Laurent.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, cela ne répond pas à ma question, comment se fait-il que le marché ait été passé en avril et que les jeux aient été révisés en janvier ? Les futurs jeux dont on parle ne peuvent pas être dans ce marché-là puisque nous ne l'avons pas encore voté. Expliquez-moi.

Monsieur le Maire

Je ne sais pas.

Monsieur BARATON

Il faudrait peut-être m'expliquer quand même.

Monsieur le Maire

Nous allons vous répondre. Il y a peut-être eu un MAPA, ce qui est possible, on n'est pas passé en commission d'appel d'offres, c'est possible.

Monsieur BARATON

Mais c'est marqué dans les décisions municipales ! Vous savez, quand on est dans l'opposition, on lit tout, et c'est marqué dans les décisions municipales : « Le 11 avril 2025, jeux pour le terrain Sabatier », alors que vous disiez que c'était fait en janvier.

Monsieur le Maire

Il y a eu deux tranches, effectivement.

Monsieur BARATON

Alors de combien était la première tranche ? Parce que si l'on commence à additionner, ça va faire beaucoup.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, nous parlons d'un budget de 30 millions d'euros, vous êtes sur une opération microscopique.

Monsieur BARATON

C'est trop simple, ça.

Monsieur le Maire

Nous allons vous répondre mais on ne peut pas vous répondre tout de suite. Il y a eu deux tranches, une première tranche pour les adultes, une deuxième tranche pour les enfants, c'est le choix qui a été fait, je ne vois pas où est le problème, franchement.

Monsieur BARATON

Ah non, il n'y a pas de problème ! Vous dites en janvier que les travaux sont réalisés et le marché est passé au mois d'avril.

Monsieur le Maire

Ce qui a été dit, c'est la première opération, on a peut-être évoqué cela dans le journal, je n'en sais rien, et il y a eu la deuxième opération, on a rajouté des escargots, savez-vous ce que c'est ? Ce sont des petits trucs gros comme ça pour les enfants de 2 à 3 ans, je trouve ça génial pour les enfants mais de là à en faire une histoire de tous les diables.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, vous ne pouvez pas dire ça, il y a un problème, je voudrais que l'on m'explique pourquoi en janvier vous nous dites qu'il y a des structures pour les enfants, de fitness, tables de ping-pong, paniers de basket, etc., et qu'un marché est passé au mois d'avril, je voudrais comprendre.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, je n'ai pas la réponse ici, nous vous ferons une réponse, soit au prochain conseil municipal, soit une réponse écrite.

Monsieur LEJEUNE

Je voulais juste préciser qu'il y a eu deux lots et deux marchés, ce sont des MAPA, nous avons totalement respecté les procédures, ça n'est pas passé en commission d'appel d'offres parce que les montants étaient suffisamment bas pour rester en MAPA.

Monsieur le Maire

Merci, Richard. Vous voyez, Monsieur Baraton, les maires-adjoints suivent les affaires.

Monsieur BARATON

Mais attendez, le premier MAPA est passé quand ?

Madame d'ESTEVE

Ça suffit !

Monsieur BLANCHARD

Oui, pour que ce ne soit tout de même pas un dialogue, aussi énervé soit-il, j'ai deux remarques. Sur le CPEA, que la dotation augmente, c'est quelque chose que nous réclamions depuis fort longtemps, considérant que c'est une mission essentielle, ce que vous allez bien évidemment confirmer. Simplement, il ne faudrait pas que l'on se retrouve dans la situation dans laquelle nous avons été il y a trois ou quatre mois où il n'y avait plus de CPEA, en quelque sorte, puisqu'il n'y avait plus d'animateur.

Par ailleurs, vous avez parlé du problème des crèches en disant que vous faisiez flèche de tout bois, je suppose que vous faisiez allusion à l'histoire de la crèche Jonchère. Je peux vous affirmer que bien des parents étaient fort mécontents de s'être retrouvés un lundi matin après avoir appris pendant le week-end que leurs enfants n'iraient pas à la crèche à la fin du week-end, alors que tout ce qui s'était passé était, pour une bonne partie, prévisible. Je tenais donc à vous dire que ce sont des choses qu'il faut essayer d'anticiper dans la mesure du possible. Vous me répondez que ce n'était pas possible, sauf que les gens se sont retrouvés à appeler des assistantes maternelles dans l'urgence en disant : « On ne sait pas ce que l'on va pouvoir faire. » Si, il y a des gens qui l'ont fait, on m'en a témoigné. Cela veut donc dire qu'il fallait, a minima, au moment où vous étiez dans l'impossibilité de maintenir l'ouverture de la crèche, dire aux parents que vous preniez la situation en main. Ce qui n'a visiblement pas été le cas parce qu'il y a eu un vrai vent de panique.

Monsieur le Maire

Je vais passer la parole à Sylvie d'Estève, mais ce n'est pas du tout ce qui s'est passé. Que le sujet soit arrivé à un moment où l'on était vraiment pris de court un vendredi, je peux vous dire que l'on a reçu les parents tout de suite pour leur expliquer la situation. Et surtout l'équipe de la mairie, le service petite enfance qui a tout fait pour recaser les enfants dans le week-end dans toutes les structures de la ville. Et ensuite, l'énorme effort collectif de la DRH, du service petite enfance, des élus, de la directrice générale des services, y compris le secrétariat, pour rechercher les personnels dont nous avons besoin. Nous avons même eu l'occasion d'en parler à la ministre du travail qui venait au lycée Duchesne où je l'ai reçue. Nous en avons parlé à la directrice de France travail pour les Yvelines qui, elle-même, a mis en place une cellule et une équipe pour nous aider, avec des gens que je tiens à remercier publiquement pour leur efficacité. Cela s'est donc fait très rapidement.

Aujourd'hui, nous avons récupéré une directrice de crèche. Le problème est connu partout, il y a un déficit — Sylvie le dira mieux que moi — des auxiliaires petite enfance et des directrices de crèche, c'est très compliqué. Nous leur proposons vraiment un paquet favorable, non seulement en termes de rémunération mais aussi en termes d'avantages sociaux et de logement si nécessaire, et nous avons donc pu répondre à ce problème. Je suis d'accord que c'était un moment difficile à gérer, mais que nous avons géré, là encore, avec toutes les équipes, de manière très normale.

Madame d'ESTEVE

Plusieurs choses. Tout d'abord, vous n'êtes pas sans savoir qu'au niveau national le service de la petite enfance est excessivement impacté par le manque de professionnels. Juste pour votre information, vous ne le savez peut-être pas mais il y a deux écoles renommées sur Paris qui ne vont pas ouvrir à la rentrée par manque de jeunes filles, notamment, qui vont rentrer dans ces écoles.

En ce qui concerne La Celle-Saint-Cloud, vous dites que cela a été brutal, pour nous aussi. Parce que le vendredi matin, nous avons eu un arrêt de travail d'une directrice, avec lequel nous ne pouvions pas continuer à laisser la structure ouverte. Normalement, la structure a 44 berceaux, le jour où cela est arrivé nous avons anticipé, nous n'avons pas rempli la crèche à 44 berceaux mais à 22. Nous avons bien conscience que les parents qui nous confient leurs enfants travaillent majoritairement. Il a donc fallu que nous trouvions des solutions pour tous les parents et les enfants, chose qui a été faite dès le vendredi après-midi. Nous avons reçu toutes les familles ici, et les directrices des crèches concernées, c'est-à-dire Berthet, Séquoia et les Étangues notamment, étaient prêtes à accueillir des enfants de la crèche Jonchère. Une solution a été proposée pour tous les 22 enfants, sauf une seule famille. Je comprends que dans l'organisation familiale cela a été un peu compliqué pour certains d'aller à la crèche des Étangues ou à celle des Séquoias, alors que certains avaient la crèche au pied de leur immeuble, je l'entends. Mais c'était déjà formidable de pouvoir proposer une solution à toutes ces familles.

Je voudrais quand même attirer votre attention sur le fait qu'il y a, tout près de nous, une crèche nouvelle qui a été construite mais qui n'a pas pu ouvrir par manque de personnel. Sur la ville, nous avons deux crèches, une qui vient de fermer au Domaine Saint-François, une qui va fermer à Élysées 2, qui s'appelle People & Baby. À Versailles, au Chesnay, ils sont obligés de réduire les amplitudes horaires par manque de personnel. Je vous les nomme parce qu'il y en a plein dans les Yvelines, il y a un manque de personnel partout. Nous faisons au mieux, ce n'est certes pas confortable pour les familles de faire des trajets, mais j'ai bon espoir qu'à la rentrée, au 15 septembre, nous puissions proposer aux familles une ouverture complète de la crèche Jonchère.

Monsieur le Maire

Et nous pouvons rajouter que dans ce conseil il vous sera proposé de créer un deuxième poste d'apprenti pour fidéliser des personnels d'auxiliaires de crèche.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Approuvé à la majorité par 26 voix pour, 6 voix contre (Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD).

4. Avis sur la demande d'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre à la section fourrière du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye

Madame MARADEIX

Le syndicat intercommunal à vocations multiples, le SIVOM, de Saint-Germain-en-Laye, est un syndicat dit « à la carte » composée de quatre sections : fourrière automobile et animale (inaudible). Le 27 mars 2025, la commune de La Celle-Saint-Cloud, en tant que membre, a été destinataire d'un courrier l'invitant, par le président du SIVOM, à se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre à la section fourrière du SIVOM.

Conformément à l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, chaque assemblée des communes membres du SIVOM dispose d'un délai de trois mois à réception du courrier susvisé pour donner leur avis. À défaut, l'avis est réputé favorable.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver ou de refuser l'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre à la section fourrière du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, merci.

Approuvé à l'unanimité

5. Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Villejust au SIGEIF

Madame MARADEIX

Depuis 2003, la commune de La Celle-Saint-Cloud est adhérente au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, SIGEIF. Le SIGEIF, créé en 1904, regroupe 185 communes et contrôle l'activité des concessionnaires en charge de la distribution publique de gaz et d'électricité sur une importante partie de l'Île-de-France.

Le 3 février 2025, le SIGEIF a autorisé l'adhésion d'un nouveau membre, la commune de Villejust, au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz. Conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des collectivités membres du SIGEIF dans un délai de trois mois à compter de la notification du courrier du SIGEIF. Le courrier du SIGEIF ayant été notifié à la commune le 25 avril dernier, la commune peut donner son avis sur la demande d'adhésion de la commune de Villejust au SIGEIF.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver ou de refuser l'adhésion de la commune de Villejust au SIGEIF ;
- De préciser que la présente délibération sera notifiée au président du SIGEIF.

Monsieur le Maire

C'est une délibération sans grande conséquence, sinon pour la commune de Villejust. Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

6. Avis sur le retrait de la commune de Chatou du Syndicat Intercommunal de l'Aviron des Rives de Seine (SIARS)

Madame MARADEIX

Je rappelle en deux mots ce qu'est le SIARS, c'est le Syndicat d'aviron des rives de Seine qui est chargé de la gestion d'installations sportives, notamment celle qui abrite le Rowing club du Port-Marly. C'est un gros bâtiment sur les bords de Seine qui abrite les bateaux du club. Ce sont deux entités complètement différentes, le SIARS ne s'occupe que du bâtiment, il a la charge de faire payer les frais de gestion et d'entretien de ce bâtiment qui accueille les activités d'aviron du Rowing club.

Le SIARS est composé de neuf communes : Chatou, Bougival, Croissy, l'Étang-la-Ville, La Celle-Saint-Cloud, Le Port-Marly, Louveciennes, Marly-le-Roi et Mareil-Marly. Chaque commune paye une certaine somme en fonction du nombre d'habitants et la commune de Chatou, ainsi que la nôtre, ont émis la volonté de sortir — vous en avez déjà entendu parler au début du mandat — de ce syndicat intercommunal. Parce qu'en fait, nous avons très peu d'adhérents, nous payons beaucoup, et des villes comme Saint-Germain qui ont le double ou le triple d'adhérents, comme Le Pecq, Le Vésinet, ne veulent pas adhérer au SIARS. Il y a donc un certain déséquilibre entre ceux qui pratiquent le Rowing club, ceux qui le pratiquent moins et ceux qui payent.

Nous devons entériner l'avis de retrait de la commune de Chatou avant d'entériner le nôtre. Pour cela, il nous a été demandé de faire une étude d'impact. Le Syndicat intercommunal de l'aviron des rives de Seine est un syndicat intercommunal à vocation unique, qui a pour objet principal de construire, créer et gérer un centre d'initiation à l'aviron. Créé par arrêté préfectoral en date du 28 juin 1967, inscrit à l'INSEE le 1^{er} janvier 1982, le SIARS compte parmi ses membres les communes de Bougival, Chatou, La Celle-Saint-Cloud, Croissy, L'Étang-la-Ville, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le

Port-Marly. Depuis 2015, le financement du SIARS est perçu sous forme de participation directe des communes, dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants de chaque commune membre considéré. Ces participations communales constituent la participation essentielle du SIARS.

Or, par délibération en date du 27 janvier 2022, le SIARS a décidé d'appliquer un principe de fiscalisation des contributions intercommunales. Le comité a, par la suite, consulté les communes membres, les invitant à se prononcer sur ce mode de contribution par le biais de leur assemblée délibérante. Par délibération en date du 14 mars 2022, le conseil municipal de Chatou s'est prononcé à l'unanimité sur son retrait du SIARS, au même titre que la commune de La Celle-Saint-Cloud. À ce titre, le président du SIARS a demandé à la commune de Chatou, tout comme à celle de La Celle-Saint-Cloud, de réaliser une étude d'impact préalable nécessaire au retrait de la commune du SIARS et ce, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39-2 du CGCT.

L'étude d'impact a été approuvée à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal de la commune de Chatou le 3 avril 2025. Par courrier en date du 22 avril 2025, le maire de la commune de Chatou a demandé au conseil municipal de La Celle-Saint-Cloud de se prononcer sur le retrait de la commune de Chatou du SIARS.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver ou de refuser le retrait de la commune de Chatou du SIARS ;
- De préciser que la présente délibération sera notifiée au syndicat intercommunal de l'aviron des rives de Seine, ainsi que la commune de Chatou.

À noter que chaque commune qui appartient au SIARS doit voter pour les autres communes qui veulent se retirer.

Ce que je ne vous ai pas dit, c'est que ce bâtiment va nécessiter de très grosses réparations parce qu'il est énergivore. Cela va coûter très cher et l'on sera obligé éventuellement de payer plus.

Monsieur le Maire

Merci, Anne-Sophie. Nous allons donc voter sur cette première délibération qui concerne le retrait de Chatou. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

7. Retrait de la commune de La Celle Saint-Cloud du Syndicat Intercommunal de l'Aviron des Rives de Seine (SIARS) – Etude d'impact

Madame MARADEIX

C'est à peu près la même délibération mais pour nous. Le SIARS est un syndicat intercommunal à vocation unique, qui a pour objet principal de construire, créer et gérer un centre d'initiation à l'aviron. Je vous fais grâce des 9 communes qui y adhèrent.

Depuis 2015, le financement du SIARS est perçu sous forme de participation directe des communes, dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants de chaque commune membre considérée. Ces participations communales constituent la recette essentielle du SIARS.

Par délibération en date du 27 janvier 2022, le SIARS a décidé d'appliquer un principe de fiscalisation des contributions intercommunales. Le comité a, par suite, consulté les communes membres en les invitant à se prononcer sur ce mode de contribution par le biais de leur assemblée délibérante. Par délibération n°2022.02.01 du 16 mars 2022, la commune de La Celle-Saint-Cloud s'est opposée au principe de fiscalisation des contributions communales et s'est prononcée en faveur du maintien de la budgétisation de la contribution communale.

Compte tenu de la décision du principe de fiscalisation des contributions intercommunales en contradiction avec le souhait de la ville, eu égard également aux interrogations qui demeurent sur le

devenir de ce syndicat, des projets qu'il pilote, l'augmentation future des dépenses tenant aux travaux de rénovation du bâtiment, ainsi que le très faible nombre d'adhérents cellois, le conseil municipal a sollicité le retrait de la commune de La Celle-Saint-Cloud du SIARS par délibération n° 2022.03.07 du 14 avril 2022. C'est pourquoi le président du SIARS a demandé à la commune de La Celle-Saint-Cloud de réaliser une étude d'impact préalable nécessaire au retrait de la commune du SIARS et ce, conformément aux dispositions de l'article L.5211-32-2 du CGCT.

L'étude d'impact a pour objet de présenter, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39-2 du CGCT, une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel. Par suite, si le conseil municipal vote favorablement au retrait de la commune du SIARS, celui-ci ne sera effectif uniquement dès lors que les conditions suivantes seront réunies : consentement de l'organe délibérant du syndicat et accord des conseils municipaux des communes membres exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter le retrait de la commune de La Celle-Saint-Cloud du SIARS ;
- D'approuver les dispositions de l'étude d'impact annexées à la présente délibération ;
- D'habiliter Monsieur le maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce retrait ;
- De préciser que la présente délibération ainsi que l'étude d'impact seront notifiées au Syndicat intercommunal d'aviron des rives de Seine, ainsi qu'aux communes membres de ce syndicat, afin qu'ils se prononcent sur le retrait de la commune.

Monsieur le Maire

Merci, Anne-Sophie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

On peut rappeler aussi que c'était Monsieur Duchesne qui était cofondateur de ce syndicat. Nous allons voter pour cette délibération sauf que ce sont les deux communes qui versent le plus d'argent qui veulent partir.

Monsieur le Maire

C'est assez logique, c'est même d'ailleurs pour cela qu'elles veulent partir.

Monsieur BARATON

D'accord, mais il faudrait dans ce cas-là que toutes les communes partent et peut-être que Saint-Germain...

Madame MARADEIX

C'est un train de faire boule de neige, c'est-à-dire que Croissy commence à se poser des questions.

Monsieur BARATON

Il faudrait qu'il n'y ait plus de syndicat.

Madame MARADEIX

Je pense que nous allons en arriver là à moyen terme.

Monsieur le Maire

Au départ, c'est d'ailleurs nous, Anne-Sophie je t'en remercie, qui avons pris l'initiative de demander une nouvelle répartition des charges du syndicat. Le syndicat n'a pas souhaité modifier les choses et en accord avec le sénateur Dumoulin, qui était maire de Chatou, nous avons décidé de nous retirer en attendant que les choses soient complètement revues et que l'on base à nouveau le SIARS sur des bases beaucoup plus normales. Anne-Sophie la dit, l'enjeu est très important, parce que cela veut dire que le hangar qui accueille les bateaux, avec une piscine d'entraînement, est un énorme équipement qui peut coûter des sommes considérables, et ce ne sont pas nos 3 ou 4 avironistes qui peuvent répondre à ce besoin. Nous posons donc les termes d'une reconfiguration du syndicat.

Monsieur BARATON

Et quelle est la participation actuelle de la ville ?

Monsieur le Maire

De l'ordre de 4 000 €, c'est écrit dans l'étude d'impact, 3 700 €, 0,16 € par habitant.

Madame MARADEIX

Ce n'est pas ce qui est payé là, ce sont les travaux à venir qui vont poser problème.

Monsieur le Maire

Il faut réfléchir, 3 700 € c'est à peu près 20 % du coût du SIARS. C'est-à-dire que si demain le SIARS, où nous n'avons pas la majorité par définition, décide d'investir 10 millions d'euros, nous aurons 20 % de la charge et de la dette de cette somme, c'est cela qu'il faut avoir l'esprit, Monsieur Baraton. Les 3 700 €, ce n'est pas grand-chose, c'est vrai, mais ce sont les 10 millions qui vont nous coûter cher.

Monsieur BARATON

Oui, mais s'il y avait 10 millions d'euros, Monsieur le maire, les petites communes devraient aussi payer beaucoup et elles ne pourraient pas le faire.

Madame MARADEIX

C'est pour cela qu'elles cherchent à se retirer.

Monsieur le Maire

Mais c'est faux, ce ne sont pas 10 millions que les communes vont investir comme cela, c'est par un emprunt. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises en commission, puisque le sujet a déjà été évoqué depuis un certain temps. Ce que je crains, c'est que cette affaire traîne dans le temps et que l'on se trouve un peu coincé. La question, qui a déjà été posée mais je souhaitais la poser au conseil aussi, c'est : à quel moment on passe à un recours juridique par rapport à cela ? Parce que l'on est un peu coincé par un règlement un peu ubuesque, il faut l'admettre, puisque l'on fait résonner un peu la question, on voit bien que tout cela est complètement anormal. Comment en sortir si cela coince pendant longtemps ? Parce que l'on peut se retrouver à devoir payer des sommes importantes si cela dure longtemps et certains peuvent avoir intérêt à ce que ce soit le cas.

Monsieur le Maire

Vous posez la bonne question, c'est l'étape suivante. C'est-à-dire que là, Chatou va voter notre demande de retrait, nous votons la demande de retrait de Chatou. Les deux communes, qui représentent plus de 50 % des recettes de ce syndicat demandent à sortir du syndicat. Imaginons, ce que je ne souhaite pas mais on ne sait jamais, que le syndicat refuse de nous laisser sortir, là, on passe à la phase juridique, c'est évident.

Madame MARADEIX

Les dernières informations que j'ai eues, c'est que le syndicat n'est pas contre le retrait, il part du principe qu'il ne veut pas garder les gens contre leur gré. Et en septembre, il y a un conseil d'administration au cours duquel l'affaire sera traitée, nous espérons donc que cela va aboutir, je vous tiens au courant.

Monsieur le Maire

Ce serait la meilleure voie de remise en ordre de ce syndicat. S'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à l'unanimité

IV. RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire

Nous allons passer à toute une série de délibérations sur les ressources humaines.

1. Codification du tableau des effectifs

Madame d'ESTEVE

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de faire évoluer le tableau des emplois afin qu'il corresponde aux besoins de recrutement. Du fait de l'ancienneté de certaines créations de postes, il est parfois difficile de faire référence aux délibérations créant les emplois.

Suite à la demande exprimée par la Trésorerie publique de Versailles, il appartient donc à la commune de codifier l'ensemble du tableau des effectifs, afin de fluidifier les échanges lors du contrôle de paye et de le rendre conforme à la réglementation actuelle. Cette proposition n'occasionne pas de création de postes supplémentaires et s'inscrit dans le strict cadre des crédits alloués à la masse salariale. Cette disposition n'a pas de conséquences budgétaires.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'existence des postes permanents créés par diverses délibérations antérieures présentés en annexe 1 ;
- D'autoriser le recrutement, sur ces emplois permanents, d'agents contractuels dans l'hypothèse où les vacances d'emploi ne seraient pas pourvues par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération ;
- Et nous précisons que les autres crédits correspondants sont prévus au budget.

C'est donc une demande de la trésorerie et nous l'appliquons pour ces postes permanents.

Monsieur le Maire

Merci, Sylvie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

2. Modification du tableau des effectifs

Madame d'ESTEVE

Dans le cadre du déroulement de carrière des agents communaux, le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filière, cadre d'emploi et grades nécessaires au fonctionnement des services. Considérant les différents mouvements des effectifs qui sont intervenus depuis mars 2025, les changements de filières, de recrutements, les avancements de grade, il convient de mettre à jour ce tableau des effectifs.

Vous avez donc un tableau avec 15 suppressions de postes, 15 créations de postes, bien sûr, et je voudrais vous en dire un peu plus. Il s'agit de 12 avancements de grade, 1 nouveau recrutement, 1 reprise aménagée avec changement de poste suite à une longue maladie, ainsi qu'une nomination suite à un concours.

Monsieur le Maire

Merci, Sylvie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

3. Mise en place d'un contrat d'apprentissage

Madame d'ESTEVE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans minimum et de 25 ans révolus au maximum d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise où, en ce qui nous concerne, une administration. Ce dispositif peut être ouvert sous conditions à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 25 ans et plus, notamment personnes reconnues handicapées ou qui envisagent de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme. Cette formation en alternance permet la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Les apprentis sont encadrés par des maîtres d'apprentissage, qui sont donc volontaires. La durée de travail d'un ou d'une apprentie et la durée légale en vigueur dans l'établissement d'accueil. Le temps passé en formation au CFA est pris en compte comme temps de travail. Le temps de travail des apprentis au CFA est assimilé à 35 heures hebdomadaires et si la durée de formation excède 35 heures hebdomadaires, des jours de récupération de temps de travail pourront être instaurés.

Le montant de la rémunération correspond à un pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge de l'apprenti, de son ancienneté, dont le contrat est du niveau de diplôme préparé. Il est prévu que les contrats d'apprentissage débutent à la rentrée scolaire 2025.

Afin de pallier — comme le disait le maire tout à l'heure — la difficulté de recrutement dans le secteur de la petite enfance, il vous est proposé :

- La mise en place d'un contrat d'apprentissage, notamment pour préparer le diplôme d'auxiliaire de puériculture et de conclure, dès la rentrée 2025, un contrat d'apprentissage ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dispositif, et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions qui seront conclues avec les centres de formation d'apprentis ;
- Les crédits de formation correspondants sont alloués par le CNFPT au titre de la campagne de recensement des intentions de recrutement d'apprentis pour l'année 2025. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Nous avons déjà une apprentie en ce qui concerne la petite enfance, qui travaille depuis septembre 2024 à la crèche des Étangs. Voilà ce que je pouvais vous dire en ce qui concerne ces contrats et cette mise en place de contrats d'apprentissage.

Monsieur le Maire

Merci, Sylvie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

La question est : pourquoi pas plus ? Puisque nous sommes confrontés à un vrai problème dans les crèches, que les apprentis sont doublement intéressants, d'une part parce qu'ils ne nous coûtent pas très cher en termes d'emploi, ce qui nous permet de régler une partie des problèmes. Et, par ailleurs, et c'est peut-être même plus important, souvent les apprentis restent sur leur poste si cela se passe bien, ce qui permet donc de procéder à des recrutements préparés à l'avance et qui permettent de savoir s'il y a une bonne entente entre l'équipe et l'apprenti qui pourrait arriver. Ma demande est donc qu'il y ait plus de contrats d'apprentissage pour la petite enfance.

Madame d'ESTEVE

Pourquoi pas ? Mais il faut fidéliser, c'est vrai. Nous avons des directions qui viennent d'arriver, elles ne seraient certainement pas contre, au contraire, elles sont tout à fait pour encadrer des jeunes, il faut que l'on regarde.

Monsieur le Maire

Oui, il faut vraiment que l'on regarde, c'est une bonne remarque. De toute façon, la voie de l'apprentissage est tout de même une possibilité d'entrer dans la collectivité, de fidélisation, alors que le flux naturel des sorties d'école, nous n'en avons plus, ou plus beaucoup. C'est donc une vraie bonne remarque. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

4. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Madame d'ESTEVE

La ville est amenée à recruter des personnels non-contractuels sur des emplois non-permanents qui correspondent à un besoin d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour renforcer les équipes. Ce besoin, qui est lié à un accroissement temporaire d'activité, permet de recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois. Du fait d'un contexte parfois difficile de recrutement et devant la pénurie de candidats dans certaines filières, il vous est proposé de renforcer les services en créant 4 emplois d'accroissement temporaire, afin d'assurer une continuité de service.

Considérant qu'il est nécessaire de pérenniser les besoins de personnel saisonnier, il est également proposé au conseil municipal de recruter 6 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité au sein des services espaces verts, patrimoine bâti et sport.

Le chiffre indiqué représente un plafond d'emploi à temps complet qui peut être mobilisé sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser le maire, ou son représentant, à recruter du personnel contractuel temporaire et saisonnier ;
- De fixer à 4 emplois créés pour accroissement temporaire d'activité pour assurer la continuité de service public au sein de la collectivité, 6 emplois créés pour un accroissement saisonnier d'activité pour les services des espaces verts, patrimoine bâti et sport ;
- De fixer le niveau de rémunération selon l'indice de la fonction publique, en référence à la grille de rémunération des fonctionnaires assurant des fonctions homologues, et le cas échéant par référence au régime indemnitaire du cadre d'emplois ;
- Et d'autoriser le maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer les documents afférents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération ;
- Les crédits correspondants sont prévus au budget.

Monsieur le Maire

Merci, Sylvie. Des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, il me semble que lors du conseil de mars nous avons déjà voté une délibération pour 4 emplois aux espaces verts. Est-ce que cela se cumule, ou pas ?

Madame d'ESTEVE

Oui.

Monsieur BARATON

D'accord, cela fera donc 14 emplois saisonniers.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ? Y a-t-il des votes contre ? Pourquoi votez-vous contre ?

Monsieur LEFEBURE

Parce que je suis en procès au tribunal administratif.

Monsieur le Maire

Avec qui êtes-vous en procès ?

Monsieur LEFEBURE

Pas avec vous mais avec une autre mairie pour laquelle je travaillais il y a quelque temps, et je ne peux pas cautionner ce genre de choses, c'est un peu difficile pour moi, je vote donc contre.

Monsieur le Maire

Si vous voulez. Monsieur Aubouin est contre, d'accord. Y a-t-il d'autres votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté, merci beaucoup. D'ailleurs, vous nous expliquerez un jour pourquoi vous votez contre, c'est un emploi saisonnier qui est constant, qui existe dans toutes les collectivités.

Monsieur LEFEBURE

C'est un emploi saisonnier mais en fait, dans nos régions, il n'y a pas tellement de saisonnalité. C'est pour un accroissement d'activité mais souvent ils ne sont pas utilisés en accroissement d'activité. Ce n'est pas moi qui le dis, il y a aujourd'hui énormément de procès et je suis moi-même en procès, il faut donc que je sois logique avec le principe de ces contrats.

Madame d'ESTEVE

Et Monsieur Aubouin.

Monsieur le Maire

Monsieur Aubouin fait ce qu'il veut, on s'en fout.

Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre (Michel AUBOUIN, Georges LEFEBURE).

5. Revalorisation du taux horaire des agents vacataires suite à l'augmentation du SMIC

Madame d'ESTEVE

Les collectivités territoriales et leur établissement public ont la possibilité de recruter des vacataires pour effectuer des missions ponctuelles. Lors des conseils du 11 octobre 2021 et du 13 février 2023, il avait été décidé de réévaluer respectivement les taux de vacation des psychologues et du médecin de crèche, ceux-ci n'ayant pas été évalués depuis 2007. Suite à l'augmentation du SMIC à plusieurs reprises, il convient et il devient également nécessaire d'actualiser le taux horaire brut de l'ensemble des agents vacataires recrutés par la ville. Les agents vacataires seront recrutés dans les directions culture, communication, sports, enfance, la police municipale, les relations citoyens ainsi que la restauration.

Il vous est donc proposé qu'à compter du 7 juillet prochain 2025, chaque vacation soit rémunérée à un taux du SMIC qui est fixé aujourd'hui à 11,88 €, de l'augmenter de 3 %, auquel s'ajoute l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi qu'une majoration réglementaire en cas de travail de nuit, dimanche, ou jours fériés.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le recrutement des vacataires au sein des directions que je vous ai nommées tout à l'heure ;
- De fixer leur rémunération à 11,88 € + 3 %, c'est-à-dire à 12,24 € ;
- Ainsi que d'autoriser le maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer les documents afférents ;
- Les crédits correspondants sont prévus au budget.

Monsieur le Maire

Merci, Sylvie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

6. Modification n°2 - Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) -

Madame d'ESTEVE

Le régime indemnitaire est composé de deux parties : l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise, ce que l'on appelle l'IFSE, qui constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ; ainsi que du CIA, c'est-à-dire le complément indemnitaire annuel, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le CIA est donc notamment apprécié dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation.

L'arrêté du 11 juin dernier a modifié plusieurs arrêtés, la publication de cet arrêté a pour effet de relever les montants plafonds du RIFSEEP pour les membres et les cadres d'emplois notamment affectés en Île-de-France. Il est notifié : attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, agents sociaux, ATSEM, éducateurs des activités physiques et sportives, animateurs ainsi qu'adjoints d'animation.

Afin de renforcer l'attractivité de la rémunération dans un contexte régional très difficile en termes de recrutement, il vous est donc proposé :

- D'approuver la modification n°2 du RIFSEEP, tel qu'il est visé en annexe 1 ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent et effectuer toutes les démarches permettant la mise en œuvre de cette modification ;
- Les dépenses afférentes sont inscrites au budget.

En fait, c'est une application des nouvelles dispositions réglementaires, nous appliquons donc notamment l'arrêté.

Monsieur le Maire

Merci, Sylvie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

7. Participation de la commune au financement - protection sociale complémentaire frais de santé

Madame d'ESTEVE

L'ordonnance du 17 février 2021 et le décret du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels du droit public. Cela porte sur la couverture assurancielle des agents publics territoriaux au titre des risques liés à la prise en charge des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. Il est demandé aux collectivités territoriales de participer à ce financement des garanties de la complémentaire des frais santé à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les bénéficiaires sont les agents de la collectivité, c'est-à-dire les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public occupant des postes permanents, les agents contractuels de droit privé occupant des postes permanents. En complément de la participation des employeurs publics au financement de cette protection sociale complémentaire, des contrats devront contenir à minima les garanties du décret du 20 avril 2022.

À ce stade, en association avec les représentants du personnel, il est décidé de permettre à chacun de conserver ses contrats actuels s'ils sont labélisés, ou de souscrire une offre avec une mutuelle labellisée négociée pour les agents n'ayant pas de couverture. La modalité de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté du coût de l'assurance, la liberté de résiliation. Il apparaît donc que la modalité de labellisation paraît la plus adaptée aux besoins des agents de la collectivité. La liste des contrats et règlements labélisés sont lisibles sur un site qui est notifié sur votre délibération.

Chaque agent, soit ayant déjà souscrit à la protection sociale complémentaire, frais de santé appartenant à la liste labellisée, soit souhaitant y souscrire, pourra percevoir, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par son assurance attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation de la collectivité.

Il vous est donc proposé :

- De prendre la labellisation, c'est bien ce que l'on a vu avec les représentants du personnel ;
- De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur la présentation annuelle de cette attestation. Si vous le votez, nous donnerions 15 € mensuels à compter, non pas du 1^{er} janvier 2026 mais du 1^{er} octobre 2025, parce que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation ;
- De verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la commune en position d'activité ou détachés auprès de, travaillant à temps complet, partiel ou non complet ;
- Et je vous précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget des exercices correspondants.

C'est quand même une somme très importante qui va être allouée pour cette protection sociale complémentaire santé, puisqu'il s'agit de plus de 60 000 € pour la ville. Je rajouterai que nous avons voté en décembre 2023 une participation de la ville au contrat de prévoyance. C'est une liberté que nous laissons aux agents de choisir leur contrat, par contre, on leur propose de choisir un contrat labellisé.

Monsieur le Maire

Merci, Sylvie. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Peut-être que cela paraît beaucoup, sauf que 15 € par personne ce n'est vraiment pas grand-chose, il n'y a pas grand risque que cela dépasse les cotisations des agents de la commune. Par ailleurs, nous regrettons que ce ne soit pas modulé en fonction du salaire, parce que c'est une aide qui pourrait être plus importante pour les petits salaires et moins importante pour les gros salaires. Sur cela, nous nous abstiendrons donc. Sur le principe, bien évidemment, nous sommes pour une participation, mais à cette hauteur-là, cela nous paraît très modeste.

Monsieur le Maire

C'est une première étape. Sylvie.

Madame d'ESTEVE

Comme le dit le maire, effectivement c'est une première étape. Il s'agit de plus de 330 agents qui sont concernés. Je rappellerai que nous cotisons au CNAS à une hauteur tout de même significative puisque la ville cotise à plus de 100 000 €. Vous le savez, c'est le premier acteur de l'action sociale du personnel territorial, c'est cumulable avec la retraite. Nous avons aussi la possibilité d'aider les agents qui en ont besoin via le COS.

Monsieur le Maire

Merci, Sylvie. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 abstentions (Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD).

V. AMENAGEMENT – BATIMENT - TRANSPORT

1. Dépôt d'un permis de construire valant autorisation de travaux pour l'aménagement et la désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire Morel de Vindé

Monsieur LEJEUNE

Nous sommes sur les écoles et vous savez très bien que nous avons un gros travail de rénovation des écoles et d'équipements nouveaux, en particulier pour faire face aux besoins de chaleur. La semaine qui s'annonce va d'ailleurs être problématique.

Suite aux épisodes caniculaires de ces dernières années, la ville a pris la mesure de l'enjeu climatique qui se joue et développe de conséquents programmes d'action au sein de ses groupes scolaires. Elle souhaite s'engager dans un vaste programme de renaturation des cours d'école et dans la lutte contre les îlots de chaleur, afin de permettre aux enfants de bénéficier de lieux agréables, naturelles et apaisés.

En 2025, la cour de l'école élémentaire Morel de Vindé fera l'objet d'un programme de travaux ambitieux axé sur la désimperméabilisation, la végétalisation et la création de zones de repos ombragées. Ce projet d'aménagement prévoyant notamment la création d'une emprise au sol supplémentaire de plus de 20 m², terrasse centrale, il est nécessaire de déposer un permis de construire valant autorisation de travaux qui sera instruit par le service de l'urbanisme et par les sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à déposer un permis de construire valant autorisation de travaux pour l'aménagement et la désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire Morel de Vindé ;

- De dire que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux projetés ont été prévus au budget communal 2025. Merci.

Monsieur le Maire

Merci, Richard. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Après avoir imperméabilisé, on désimperméabilise. Je l'ai déjà fait à plusieurs reprises mais je suis bien obligé de le faire à cette occasion, je rappelle que lorsque l'on avait supprimé des arbres dans cette horrible cour de l'école Morel de Vindé, nous nous étions bien sûr opposés. Et il est peut-être temps de revenir là-dessus mais c'est malheureux d'avoir déjà dégagé des arbres il y a 15 ou 20 ans. C'est la moindre des choses que de revenir à des cours de récréation plus agréables et permettant de mieux répondre aux problèmes du réchauffement.

Monsieur le Maire

Mais il y a d'autres éléments d'explication. Sophie.

Madame TRINIAC

Par rapport aux arbres qui existaient et au revêtement au sol — mais cela ne date pas que de moi — il y avait un problème de racines qui soulevaient en permanence le goudron. Il y avait donc une dangerosité dans la cour lorsque les enfants couraient. On a effectivement supprimé des arbres mais l'expérience fait que l'on travaille un peu plus intelligemment peut-être aujourd'hui sur les essences des arbres, Laurent pourra en parler, sur le système racinaire des arbres qui seront plantés dans les cours et sur ces sols. Et l'entourage des arbres et des racines où il y aura des copeaux pour justement laisser vivre les arbres et avoir des racines.

Monsieur le Maire

Merci, Sophie. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Cela a été inscrit au budget 2025 et on attend le mois de juin pour déposer un permis de construire, quand va-t-on faire les travaux ?

Monsieur le Maire

Cet été.

Monsieur BARATON

Cet été ? Et le permis de construire est délivré en 15 jours ? Il n'y a pas des délais à respecter et un marché à lancer ? On est quand même mi-juin.

Monsieur LEJEUNE

Je rappelle que l'on est toujours dans le cadre d'un MAPA, le marché n'est donc pas très difficile à lancer, nous allons faire les autorisations de travaux. Le vrai sujet c'est de faire cela pendant l'été, parce que l'une des contraintes que l'on a sur les travaux d'écoles c'est bien de travailler pendant les deux mois d'été, ce qui est déjà très court. Et il n'y a pas de souci, les travaux seront faits cet été.

Monsieur le Maire

Merci, Richard. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

2. Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de l'aménagement des locaux de la police municipale

Monsieur VIGNES

Comme vous le savez, la police municipale est actuellement installée au sein de l'hôtel de ville et, compte tenu de l'augmentation des effectifs — d'ailleurs un agent va arriver début juillet, un autre recrutement est en cours — les locaux sont devenus trop exigus. Et nous profitons de l'opportunité du départ du SIMAD pour transférer le service de la PM dans ces locaux devenus vacants et qui sont potentiellement accessibles de l'extérieur, ce qui peut aussi offrir une fonctionnalité intéressante.

Au vu de la nécessité d'aménager les locaux de la PM au titre de la mise aux normes et de la sécurisation des équipements publics, cet aménagement porté par la ville de La Celle-Saint-Cloud répond aux critères d'éligibilité de la Région Île-de-France pour le soutien à l'équipement des forces de sécurité et la sécurisation des équipements publics. Il est utile de préciser que cet aménagement nécessite également l'acquisition d'une armoire électronique pour laquelle la subvention de la Région Île-de-France est éligible.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le dossier de demande de subvention dans le cadre de soutien de la Région Île-de-France afin d'aménager les locaux de la PM au titre de la mise aux normes et de la sécurisation publique et d'acquérir une armoire électronique, pour un montant global de 121 853 € HT ;
- D'approuver la sollicitation de cette subvention au taux maximum ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide avec la Région ;
- Et de préciser que la commune financera la part des travaux restant à sa charge.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur BARATON

Nous voterons pour mais où seront les locaux exactement et quelle sera la surface de ce local ?

Monsieur VIGNES

Les locaux sont les anciens locaux du SIMAD.

Monsieur BARATON

Oui, mais où se trouvent-ils ?

Monsieur VIGNES

Au rez-de-chaussée dans la nouvelle voie dont on donnera le nom tout à l'heure, c'est dans la cour technique.

Monsieur BARATON

Et quelle est la surface du local ?

Monsieur VIGNES

Je ne sais pas mais ça va être très bien.

Monsieur BARATON

Parce que ce sont quand même 140 000 €.

Monsieur VIGNES

Oui, mais il y a des dépenses liées à la sécurité qui sont importantes aussi.

Monsieur BARATON

Il y a une armoire sécurisée pour 9 000 €.

Monsieur LEJEUNE

Je n'ai plus la surface des locaux en tête mais ce sont des travaux relativement importants puisque de l'ancien SIMAD nous n'avons gardé que le local de restauration où les gens prenaient leur repas. Et à l'intérieur, nous avons créé deux vestiaires, un vestiaire hommes, un vestiaire femmes, une petite salle pour les écrans de visualisation et une grande salle pour les 4 agents actuels qui pourraient d'ailleurs être portés à 6. Il y a en plus un bureau du chef et une armurerie. Et il ne faut pas oublier que les vitres ont dû être changées puisque nous avons mis des vitres blindées, que l'on a prévu une sortie de secours blindée au cas où il faudrait pouvoir sortir rapidement des locaux. Tout cela est donc relativement coûteux. Les locaux vont bientôt être livrés, à fin juin, les travaux sont presque terminés, ils étaient hier en train de monter les colonnes métalliques pour supporter l'armurerie.

Monsieur BARATON

Cela veut donc dire qu'il y avait urgence à faire les travaux parce que généralement on ne peut pas engager de travaux tant que l'on ne demande pas les subventions.

Monsieur LEJEUNE

Bien sûr que non, on a une autorisation de commencement de travaux avant la demande de subvention. Évidemment, on demande toujours une autorisation de travaux anticipée qui est en général acceptée par la Région ou la préfecture dans ce cas-là.

Monsieur le Maire

Merci, Richard, merci Benoît. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

[3. Sollicitation d'une subvention auprès de la Préfecture des Yvelines au titre de l'aménagement des locaux de la police municipale](#)

Monsieur VIGNES

C'est à peu près la même délibération, mais comme l'armoire de gestion n'était pas éligible, le montant est un peu inférieur. Je ne vais pas tout relire parce que c'est exactement la même chose.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

[4. Attribution du marché d'entretien des locaux, nettoyage de la vitrerie et prestations particulières des bâtiments de la Ville \(2025A0002\)](#)

Monsieur SOUDRY

Les marchés de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie arrivent à échéance le 30 juin. Afin d'assurer les prestations de nettoyage et de vitrerie des bâtiments communaux, un marché a été lancé selon la procédure formalisée européenne de l'appel d'offres ouvert.

Ce marché comportait 2 lots : un premier lot sur les nettoyages des bâtiments et un second lot sur les nettoyages de la vitrerie. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 mai et a décidé d'attribuer le premier lot, le nettoyage des bâtiments, à la société EDS — qui n'est pas celle que l'on a aujourd'hui, c'est une nouvelle société — et le lot 2 à la société Pulita qui est celle qui nettoie déjà les vitreries actuellement.

Considérant les offres de ces deux sociétés, EDS pour le lot 1 et Pulita pour le lot 2, il est demandé :

- D'autoriser le maire à signer le marché correspondant, pour une durée de un an renouvelable trois fois, c'est-à-dire au maximum quatre ans ;
- Bien sûr, les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Monsieur le Maire

Merci, Pierre. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

5. Dénomination de la voie centrale Cœur de ville

Monsieur BOUMENDIL

L'aménagement du futur Cœur de ville se poursuit, il permettra d'offrir aux Cellois de nouveaux services et de nouveaux commerces. Il proposera une offre résidentielle de qualité, dans un cadre largement végétalisé et arboré.

Les espaces publics sont en cours de réalisation : la coulée verte, l'aire de jeux, le parvis et une partie de la voie centrale reliant l'avenue Gustave Mesureur à l'avenue Charles De Gaulle seront livrés avant la fin de l'année 2025. La voie centrale, qui desservira les commerces et la majorité des futurs logements, ne porte pas de nom. Au regard de l'avancement opérationnel du projet Cœur de ville, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la dénomination de cette voie. En lien avec l'association d'histoire locale « Il était une fois La Celle-Saint-Cloud », il est proposé de la dénommer « Allée de la favorite ». Nom élégant, la favorite est une évocation des maîtresses royales qui ont fréquenté La Celle-Saint-Cloud et ses environs, la plus mythique d'entre elles étant Jeanne-Antoinette Poisson, devenue la Marquise de Pompadour et qui fut d'ailleurs propriétaire du château de La Celle de 1748 à 1750.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- De décider de dénommer la voie centrale, voie principale desservant les futurs logements et commerces « Allée de la favorite » ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches afférentes à cette dénomination de voie incluant la signature de tout document ou acte.

Monsieur le Maire

Merci, Laurent. Y a-t-il des questions ?

Monsieur BARATON

Il y a déjà le Bois de la favorite qui appartient aux affaires étrangères. Deuxièmement, je ne vois pas l'urgence de trouver un nom, parce qu'on ne peut pas dire que ça a beaucoup avancé. Même si la médiathèque était faite, je suppose que son entrée est du côté Charles-de-Gaulle.

Monsieur le Maire

Non, il y aura une entrée par là-bas.

Monsieur LEJEUNE

L'entrée générale est avenue Charles-de-Gaulle.

Monsieur BARATON

Qui est président de l'association Il était une fois La Celle-Saint-Cloud ?

Monsieur BOUMENDIL

C'est moi.

Monsieur BARATON

Objectivement, je trouve que ce n'est pas terrible.

Monsieur le Maire

C'est votre point de vue, nous allons voir s'il est partagé ou pas.

Monsieur BARATON

Nous voterons donc contre.

Madame BLOCH

Ça ne m'étonne pas que Jean-François soit contre parce qu'il est systématiquement contre.

Monsieur BARATON

J'avais quand même fait des propositions.

Madame BLOCH

Nous nous sommes réunis entre nous, nous avons discuté, il y a eu plusieurs propositions. Avec votre sens moral, évidemment une maîtresse ce n'est peut-être pas très élégant, mais c'est comme ça.

Un intervenant

Je ne vais pas m'exprimer sur le sens moral des choses, c'est un sujet personnel, même si je trouve qu'au XX^e siècle, siècle de l'égalité hommes-femmes, cela m'interpelle un peu. J'ai une question toute bête : nous avons eu une réunion et nous étions partis sur un certain nombre de noms qui étaient un peu différents, je voulais comprendre quelle était la procédure qui faisait que l'on trouvait comme ça un nom de ville, quel était l'échange, les commissions concernées et les étapes, question très ouverte.

Monsieur le Maire

Nous sommes là pour en débattre et nous voterons à la fin du débat.

Le même intervenant

Il n'y a pas eu de procédure particulière dans ces cas-là ?

Monsieur le Maire

Non, l'association Il était une fois La Celle-Saint-Cloud a été consultée, qui est quand même bien placée pour avoir un avis sur le sujet. Nous en débattons et si vous avez une proposition, n'hésitez pas.

Le même intervenant

Nous l'avons évoqué, ma question était là-dessus, je vais laisser la parole à Dominique Pagès.

Madame PAGES

J'ai une remarque quand même : ce n'est pas l'élément le plus structurant et le plus crucial pour la ville, nous sommes d'accord, nous n'allons donc pas y passer tout notre temps. Néanmoins, je trouve inopportun, daté et maladroit d'appeler la rue centrale Rue de la favorite. C'est un fait historique, la Pompadour était la favorite et il ne s'agit pas de faire un révisionnisme historique. Je pense néanmoins qu'effectivement au XXI^e siècle, faire référence à une femme dans le nom d'une rue pour son statut de maîtresse, fusse-t-elle royale et favorite, ne me paraît pas le plus opportun. Franchement, je ne trouve pas que le nom soit bon.

Le même intervenant

Pour compléter ce que dit Dominique, Madame de Maintenon était une femme d'esprit, intellectuelle, qui a énormément apporté dans toute une série de dimensions, notamment la structuration de la diplomatie française à l'étranger. Je pense que l'on aurait pu réfléchir carrément pour donner le nom de Madame de Maintenon et assurer la célébrité de ses compétences, mais ce n'est pas plus grave que ça.

Madame PAGES

Ce n'est pas grave mais les noms ont un poids, les symboles aussi, au XXI^e siècle, faire référence à des femmes juste pour leur statut de maîtresse, on aurait pu choisir autre chose.

Le même intervenant

Je le partage.

Monsieur le Maire

Qu'en pense Monsieur Boumendil ?

Monsieur BOUMENDIL

Derrière le nom « favorite », c'est un nom élégant, on est dans un environnement de château, on tourne le dos au château de La Celle-Saint-Cloud où elle a habité, on fait face au château Louis XIV. Pour une adresse de qualité et de prestige, Allée de la favorite, qui existe par ailleurs dans d'autres villes, nous a paru le plus adapté. Sachant qu'il ne s'agit pas de dénommer une personne mais l'ensemble des favorites qui ont été dans notre ville et les environs. C'est pour cela qu'on ne l'a pas appelée « Marquise de Pompadour », c'est la favorite du moment, la favorite du roi.

Madame PAGES

Laurent, je comprends, « favorite » c'est mieux que « putain », mais malgré tout je ne trouve pas cela opportun.

Monsieur le Maire

Je voudrais d'abord interrompre ce débat et dire à la personne qui filme cette assemblée qu'elle est tout à fait dans l'illégalité. Le règlement intérieur et notamment le code général des collectivités locales interdit — c'est le droit à l'image — de filmer des gens qui n'ont pas été informés. Je vous demande donc de ranger votre appareil et de supprimer le film qui a été pris, c'est totalement illégal, faute de quoi je saisis la justice. Nous pouvons continuer, Laurent.

Monsieur BOUMENDIL

Je rappelle que nous avons discuté de différents noms lors de la commission ad hoc et que nous nous étions rendu compte qu'aucun nom ne réalisait de consensus. C'est donc à ce moment-là que Monsieur le maire a saisi l'association d'histoire locale puisque nous n'arrivons pas à trouver un nom, et tous les noms étaient sur la table. D'ailleurs, Monsieur Baraton disait : « C'est dommage que l'on

n'ait pas un nom de femme. » Vous avez donc été écouté et nous avons trouvé une évocation féminine.

Madame PAGES

Ce qui est gênant c'est leur statut de maîtresse.

Monsieur BARATON

J'avais proposé Simone Veil, excusez-moi. Madame de Pompadour a déjà une avenue, il y a un Bois de la favorite et maintenant il va y avoir une rue. Qu'on l'appelle carrément « route du mur du château », cela aura un sens. J'avais proposé Simone Veil parce qu'il y a le parvis de l'Europe et qu'elle a été la première femme présidente de l'Europe. Cela avait donc un sens mais il vaut mieux mettre la favorite parce que ça, c'est extraordinaire.

Monsieur le Maire

Je vais vous proposer de retirer le nom, après tout c'est un débat très libre, nous le voterons au prochain conseil municipal. Nous allons prendre le temps, avec des gens qui ont des propositions à faire, effectivement, je reconnais que le mot « favorite » peut être mal interprétée. Je reconnais que nous ne sommes plus à une époque où l'on peut utiliser de manière un peu facile ce genre de terme. Je vous propose donc de retirer cette délibération, nous la représenterons au prochain conseil municipal.

Le même intervenant

Merci, Monsieur le maire, je pense que c'est un bon signe.

Madame PAGES

Merci.

Point retiré

6. [Convention tripartite 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant des contingents des réservataires ville de La Celle Saint-Cloud et Versailles Grand Parc sur le territoire de la commune de La Celle Saint-Cloud](#)

Monsieur KASMI

Bonsoir, chers collègues. Il s'agit d'approuver une convention de gestion en flux proposée par le bailleur ICF Habitat La Sablière. Je ne vous lirai pas la note de synthèse avec ses références juridiques, cet aspect est trop technique, mais je vous fais un résumé. D'autant plus que le conseil municipal a déjà approuvé plusieurs conventions de gestion en flux conclues avec les bailleurs Les Résidences Yvelines-Essonne, CDC Habitat, Toit et Joie, Elogie Siemp.

Dans cette continuité, je vous présente ce soir la nouvelle convention à approuver. Il s'agit d'une convention tripartite définissant les modalités de passage de la gestion en stock à la gestion en flux, applicable au contingent de la ville et de VGP. Comme vous le savez, VGP ne disposant pas de la compétence logement, délègue par convention son contingent à la ville. Ainsi, la ville propose des candidats, à la fois sur son propre contingent réservé et sur celui de VGP.

La gestion en stock porte sur des logements physiquement identifiés, alors que la gestion en flux s'affranchit de cette identification et permet d'assurer davantage de souplesse et de fluidité à la mobilité sociale résidentielle. Cette convention tripartite est signée pour trois ans et fera l'objet d'une évaluation annuelle avec des correctifs.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention tripartite 2024–2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant des contingents des réservataires, ville de La Celle-Saint-Cloud et Versailles Grand Parc, telle que jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent. Merci.

Monsieur le Maire

Merci, Mohamed. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

7. Motion Médiathèque

Monsieur le Maire

Nous arrivons à un vœu sur la médiathèque. Il nous a paru important, au moment où cet équipement majeur de la ville prend maintenant son aspect, sa configuration presque définitive, de rappeler le sens de ce projet et de confirmer à nouveau notre engagement au service de ce projet. Je vais donc demander à Valérie Laborde de nous présenter ce vœu.

Madame LABORDE

Considérant que l'accès à la culture pour tous et de manière égalitaire est l'élément fondateur de la politique municipale menée depuis de nombreuses années,

Considérant que les bibliothèques municipales actuelles ne permettent pas le développement d'une politique de lecture publique d'ampleur en cohérence avec les besoins de la population de La Celle-Saint-Cloud,

Considérant que la nouvelle médiathèque a été pensée comme une porte d'entrée à la culture, un équipement complémentaire aux autres lieux culturels permettant à tous les Cellois d'accéder à un vaste champ de connaissances, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté,

Considérant que ce projet de construction a été largement concerté avec les partenaires, les futurs utilisateurs et les services de la ville concernée pour définir son implantation et sa taille ainsi que son futur fonctionnement,

Considérant qu'un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES), en phase avec les évolutions de la lecture publique relayées par les récents rapports nationaux et en cohérence avec la politique culturelle existante sur le territoire, a été rédigé et voté à l'unanimité - 1 voix le 18 juin 2019 (33 pour, 1 abstention),

Considérant que ce projet de médiathèque fait une place importante au numérique au regard de l'évolution que celui-ci prend au sein de la société actuelle, en permettant, par le biais d'une médiation adaptée, de lutter contre l'illectronisme,

Considérant que ce projet permet une large place à la médiation auprès de la petite enfance, de la jeunesse, des seniors et de tous les publics éloignés de la culture, renforçant ainsi la politique d'accompagnement et de sensibilisation menée sur la ville depuis plusieurs années,

Considérant que ce projet est très attendu par les Cellois et qu'il est important de fédérer toutes les énergies autour de sa mise en œuvre,

Le conseil municipal propose d'exprimer son très vif attachement à la réalisation de cette médiathèque destinée à servir l'ensemble des Cellois, ainsi que l'intérêt général de notre ville.

Monsieur le Maire

Merci, Valérie. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

J'ai une question toute simple : quel est l'objectif de cette motion dont l'objet me paraît étonnant ? Il y aurait des problèmes pour le moment ?

Monsieur le Maire

Cela s'appelle une motion ou un vœu qui manifeste l'enthousiasme de notre conseil pour soutenir ce projet. Je pense qu'il y a des moments où il faut dire les choses et il faut s'exprimer. C'est une expression démocratique, on peut être pour ou contre ou ne pas avoir d'avis, on peut s'abstenir. Je vous propose un vœu, une motion pour soutenir ce projet et montrer unanimement aux Cellois que ce projet de médiathèque répond à leurs besoins et à la volonté du conseil municipal.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur BLANCHARD

Bien sûr, nous allons la voter, nous n'avons jamais eu de souci par rapport à cela. D'autant plus que c'était dans notre projet municipal bien avant que cela ne soit repris par votre majorité. Mais les considérants s'imposent, en quelque sorte, alors que l'on pourrait mettre des bémols le cas échéant sur la concertation, les futurs utilisateurs, des choses comme ça. Peu importe, l'esprit général ne nous empêche absolument pas de voter cette motion, mais je le ressens comme une manière de politiser cette médiathèque qui arrive enfin. Le président Bédier le disait lui-même en posant la première pierre, en disant que cela faisait longtemps qu'il n'avait pas posé de première pierre de médiathèque parce que c'était fait depuis longtemps dans la plupart des communes. Il y en a qui n'en ont pas mais, ironie du discours certainement délibérée de sa part, on le connaît. Nous n'avons pas de souci par rapport à la médiathèque mais je n'aime pas cette manière de solenniser quelque chose qui est un projet municipal, oui, auquel on adhère, oui, mais pas plus, c'est normal.

Monsieur le Maire

Si vous y adhérez, vous votez, si vous n'y adhérez pas, vous ne votez pas. D'autres remarques ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Dans les considérants : « *Que ce projet de construction a été largement concerté avec les partenaires et les futurs utilisateurs* », j'en doute. Et dire à la fin que : « *Ce projet est très attendu par les Cellois et qu'il est important de fédérer toutes les énergies* » en fait, c'est très politicien, Monsieur le maire. C'est pour dire : « vous voyez, on critique ce que je fais mais tout le monde est d'accord avec moi », eh bien nous ne serons pas d'accord.

Monsieur le Maire

C'est justement un vote qui a ce mérite de mettre en évidence les pour et les contre, et les abstentions bien entendu. Valérie, tu veux rajouter quelque chose ?

Madame LABORDE

Simplement, il y a eu une très grosse concertation, puisque je vous rappelle quand même qu'un cabinet extérieur est venu pendant plusieurs mois pour questionner les parents, les professeurs. Elle est dans mon bureau et nous l'avons même votée en conseil municipal. Et, par ailleurs, dire que les gens n'attendent pas cette médiathèque, peut-être en connaissez-vous certains qui ne sont pas favorables à cette médiathèque. Personnellement, j'en connais beaucoup qui, au contraire, l'attendent parce que la médiathèque ne sera pas seulement un lieu de lecture, Monsieur Baraton, ce sera aussi un lieu où l'on proposera énormément d'activités avec les enfants, de la médiation, qui permettront peut-être de faire venir ceux qui sont éloignés de la lecture à la médiathèque. Parce que nous avons accès à la lecture, il n'y a pas de problème, mais la lecture n'est pas l'apanage de certains, elle l'est pour tous. Et depuis le début du mandat, ce qui m'a été demandé par le maire c'était de faire venir à

la lecture, à la culture tout ceux qui ne venaient pas. Et c'est pour cela qu'il y a tellement de médiations avec les écoles et les personnes âgées. Peut-être connaissez-vous des personnes qui ne sont pas favorables, j'en ai entendu récemment, ce qui m'a surpris.

Monsieur le Maire

Merci, Valérie. Mohamed ?

Monsieur KASMI

On m'a appris que lorsqu'une réalisation fédère et qu'elle répond à un besoin, on la soutient et on ne la dément pas une fois qu'elle est en place. Alors entendre aujourd'hui certains comme Monsieur Baraton qui remet en question la médiathèque, c'est incompréhensible. Ce projet, nous l'avons conçu collectivement, débattu, voté à l'unanimité, il a été conduit avec rigueur et transparence. Et que l'on ne dise pas que la méthode pose problème, aucun amendement, aucune opposition à l'époque.

Je le redis clairement : ce projet n'a coûté ni impôt supplémentaire ni dette, il repose sur des subventions solides obtenues grâce à la qualité du dossier : État, Région, DRAC. Si nous ne les avions pas utilisées, elles seraient allées ailleurs, vous le savez. Et aujourd'hui, la médiathèque est là, attendue par les habitants, prête à ouvrir, moderne, inclusive, accessible. Elle offre bien plus que des livres, des ressources numériques, des animations culturelles comme vient de le dire Valérie. Cette médiathèque, ce n'est pas un caprice, ce n'est pas un luxe, c'est une promesse tenue, c'est une victoire collective au service du bien commun et les habitants, eux, l'ont bien compris.

Monsieur le Maire

Merci, Mohamed.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, je ne vois pas pourquoi Monsieur Kasmi fait une fixation sur moi, j'ai mon libre arbitre, et ce qui est très drôle c'est que le texte était déjà préparé, c'est quand même intéressant. Pensez-vous faire aussi un vœu pour la cour qui va être désimperméabilisée, etc. ? Parce que c'est une motion, ce n'est pas un vœu, si c'était un vœu vous l'exprimeriez, vous nous en feriez part, très bien. Là, vous savez très bien que c'est politique parce que vous pourrez dire, dans six mois ou un an : « Vous voyez, tout le monde a voté pour. » La démarche est donc intellectuellement biaisée.

Monsieur le Maire

Non, c'est une erreur de dire cela, un vœu ou une motion a un sens politique, certes, mais c'est ce que l'on fait ici, en conseil municipal, ne croyez pas que nous ne fassions pas de politique quand même ! Vous le premier !

Eh bien, on vote où on ne vote pas. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Cette motion est donc adoptée très largement par le conseil et je vous en remercie.

Madame BLOCH

Cela m'a rappelé une anecdote lorsque l'on a construit le gymnase Victor Hugo. Il y a eu une réunion au centre social pour expliquer que l'on allait construire un gymnase et j'ai entendu un monsieur dans la salle qui a dit : « Je ne comprends pas que l'on construise un gymnase à La Celle-Saint-Cloud, on a le Racing au bois de Boulogne qui est très pratique, cela existe et ne nous coûte rien. » Et la réflexion de Monsieur Baraton m'a fait penser à cette anecdote.

Approuvé à la majorité par 27 voix pour et 5 voix contre (Georges LEFEBURE, Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS).

8. Convention de partenariat avec l'association MUAY THAI CELLOIS

Madame DOMINICI

Les accueils de loisirs de la ville et l'association Muay Thai Cellois se sont concertés afin d'organiser la découverte du Muay Thai aux enfants au dojo de la Jonchère. Le Muay Thai est considéré comme étant la boxe la plus complète, dans la mesure où toutes les parties du corps sont utilisées : pieds, poings, coudes et genoux. Cette boxe est considérée comme la boxe la plus populaire d'Asie du Sud-Est et tire son origine des pratiques martiales ancestrales.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver le partenariat avec l'association Muay Thai Cellois ;
- D'approuver les termes de la convention de partenariat ;
- Et d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire

Merci, Birgit. Y a-t-il des questions ?

Monsieur BARATON

Cela s'adresse à des jeunes de quel âge ?

Madame TRINIAC

Comme ce sont les ALSH, ce sont les enfants d'élémentaire.

Monsieur BARATON

C'est-à-dire ?

Madame TRINIAC

Entre 6 et 10 ans.

Monsieur BARATON

Parce que j'ai quand même regardé, il est déconseillé d'en faire avant 10 ans, je dis ça comme ça.

Madame TRINIAC

C'est une initiation.

Monsieur le Maire

C'est adapté, c'est plus de la gymnastique. Anne-Sophie.

Madame MARADEIX

C'est adapté, je connais bien Saïd, il a beaucoup d'élèves d'élémentaire et c'est très adapté pour les enfants de cet âge-là, ce n'est pas du Muay Thai de compétition ou des choses comme ça.

Madame DOMINICI

Les autres arts martiaux sur La Celle-Saint-Cloud comme le judo, karaté, taekwondo, etc., admettent tous des enfants à partir de l'âge de 6 ans, ils adaptent évidemment.

Monsieur le Maire

Merci, Birgit. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

9. Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2025/2027

Madame TRINIAC

Je voudrais profiter de cette délibération pour souligner la qualité et la quantité de travail effectué par les services pour la rédaction de ce PEDT et les remercier chaleureusement ce soir encore une fois.

La circulaire 2014-184 du 19 décembre 2014 prévoit que le projet éducatif territorial, le PEDT, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce PEDT est signé entre la collectivité qui en est à l'initiative, les représentants de l'État et les acteurs éducatifs locaux. Il est ensuite suivi par un comité de pilotage composé des signataires.

Élément constitutif du contrat territorial global (CTG), ce PEDT décline la politique éducative de la ville en objectif prioritaire sur une durée de 3 ans. Il crée des synergies avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire et fixe des objectifs ambitieux en faveur de l'éveil et du bien-être des enfants de 3 à 17 ans dans leur parcours scolaire autant qu'individuel.

C'est ainsi qu'il affirme la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant avant, pendant et après l'école. La ville, dans son rôle de co-éducateur, accompagne les enfants et les familles sur les volets de la santé, de l'inclusion, du soutien à la parentalité, renforce la qualité de l'offre éducative municipale en soutenant un environnement propice et apaisé à travers des projets pédagogiques, favorise l'inclusion de tous les enfants en donnant une priorité absolue à l'égalité des chances, et soutient une politique de prévention, grâce notamment à la formation des agents de terrain.

De ces quatre axes éducatifs découlent des objectifs qui ont été déterminés lors de commissions de consultation réunissant l'ensemble des acteurs du projet, le volet prioritaire retenu pour chacun de ces axes étant la réussite éducative des enfants. Je vous invite à consulter en annexe le projet du PEDT, et particulièrement la page 5 qui schématise le PEDT par rapport au CTG qui sera présenté un peu plus tard, et qui rappelle le nombre de partenaires ayant participé à la construction de ce PEDT. Je vous invite aussi à consulter les documents pour revoir ou découvrir la présentation qui est faite de l'organisation éducative et des loisirs proposée actuellement, pour mieux comprendre ce qu'est l'accueil scolaire et les offres périscolaires qui existent aujourd'hui. Vous pourrez aussi observer la richesse des offres des associations socioculturelles. Page 11, vous pourrez regarder le planning des groupes de travail où je souligne la participation extrêmement active des parents d'élèves et des directeurs des écoles. Toutes ces réunions qui ont eu lieu et qui ont encore lieu ont favorisé une connaissance de tout ce qui existait sur le territoire de façon transversale, avec tous les services de la ville, puisque le service culturel, comme le service restauration et je vais en oublier, tous travaillent pour les enfants.

Je vous propose donc :

- D'approuver le PEDT de La Celle-Saint-Cloud pour la période 2025-2027 ;
- Et d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents et contrats nécessaires à ce PEDT que je vous invite vraiment à lire pour son intérêt.

Monsieur le Maire

Merci, Sophie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Trois remarques en ayant parcouru le document. La première, c'est sur la tranche d'âge 3–17 ans, pourquoi est-ce que l'on ne démarre pas à zéro an ? La petite enfance peut très bien être dans le projet général, il n'y a pas d'interdit par rapport à cela.

Ensuite, on aborde le sujet de l'IME Pré d'Orient, je note que le projet éducatif ne fait aucunement référence à l'Association Insertion et Education par le Soin, qui est quand même le porteur du projet, ce n'est pas la mairie toute seule qui fait cela.

Et enfin, à propos de l'accueil périscolaire, je relève que l'encadrement est assez faible par rapport à ce que l'on peut appeler une norme. Pour les moins de 6 ans : 1 pour 14 alors que ce qui est reconnu comme étant utile c'est 8. Et pour les plus de 6 ans : 1 pour 18, alors que l'on reconnaît comme nécessaire 12.

Voilà les trois remarques que je voulais faire, mais nous n'allons quand même pas voter contre.

Madame TRINIAC

Au niveau de l'encadrement, les chiffres que vous donnez ne sont pas les bons. Aujourd'hui, en élémentaire, on a 1 adulte pour 12 enfants et en maternelle, 1 pour 8.

Monsieur BLANCHARD

Ce n'est pas ce qu'il y a dans le projet.

Madame TRINIAC

Non, effectivement, dans le projet, si le PEDT est validé, on pourra passer à 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire. Et nous respectons les règles, bien sûr, dans ce taux d'encadrement.

Monsieur BLANCHARD

Il valait mieux l'écrire.

Monsieur le Maire

Sur le Pré d'Orient que vous avez évoqué, il y a tout un développement important sur les classes spécifiques, les ULIS, c'est-à-dire les classes destinées à faciliter l'intégration.

Monsieur BLANCHARD

(Hors micro) Je parlais de l'association.

Monsieur le Maire

L'IME du Pré d'Orient est cité clairement.

Madame TRINIAC

Oui, parce que l'IME du Pré d'Orient existe, et on a en plus un partenariat avec l'école Jules Ferry, qui est une unité externalisée.

Monsieur le Maire

Monsieur Blanchard, je ne suis pas contre, si vous voulez que l'on cite l'AIES, on peut le faire, on fait un amendement au texte.

Monsieur BLANCHARD

(Hors micro) Ça me paraît la moindre des choses (suite inaudible).

Monsieur le Maire

Pourquoi pas ? Oui.

Madame TRINIAC

Oui, on travaille avec eux, c'est vrai que localement c'est l'IME du Pré d'Orient qui est sur le territoire de la ville. Il appartient à l'AIES mais c'est plus pour Benoît.

Monsieur VIGNES

Effectivement, comme l'IME est l'une des branches de l'AIES, il est parfaitement possible de rajouter quelques mots qui mettent cette filiation entre les deux. C'est bien cela que vous exprimez, Monsieur Blanchard ?

Monsieur le Maire

Si c'est ça, il n'y a pas de souci, on rajoutera que l'AIES est la structure associative qui anime et a en charge l'IME. Sophie, on pourra faire cet amendement ?

Madame TRINIAC

Je verrai avec Maelys, bien sûr.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Si j'ai bien compris, en votant cette délibération l'encadrement sera moins bon.

Madame TRINIAC

En fait, le PEDT fait partie de ce qui sera présenté un peu plus tard par Sylvie sur le CTG. C'est un projet qui va réintégrer le projet global du CTG, c'est pour cela que je vous ai dit que c'était bien de regarder le schéma page 5. Effectivement, lorsqu'un PEDT est adopté, le taux d'encadrement autorisé est celui que je vous ai cité.

Monsieur le Maire

En tout cas, tu ne l'as pas dit mais je crois que c'est important, c'est que la priorité est la réussite éducative.

Madame TRINIAC

Si, je l'ai dit dans mon texte. Ce que l'on a mis en premier volet de ce qui nous semblait important est la réussite éducative dans les quatre axes que j'ai cités.

Monsieur le Maire

Merci, Sophie. Y a-t-il d'autres remarques sur ce document important ? Il n'y en a pas d'autres, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à la majorité par 28 voix pour et 4 abstentions Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS.

[10. Accompagnement des projets pédagogiques des écoles primaires publiques pour l'année scolaire 2025-2026](#)

Monsieur KASMI

La ville soutient financièrement les projets pédagogiques des écoles pour les classes de grande section de maternelle et tous les niveaux en élémentaire. Ce dispositif permet aux enseignants de faire intervenir des artistes ou autres spécialistes afin de les aider dans la réalisation d'activités : arts plastiques, théâtral, musical, architectural. Pour l'année 2024–2025, les projets suivants ont été accompagnés :

- Élémentaire Curie : danse africaine, théâtre et capoeira ;
- Élémentaire Henri Dunant : arts visuels, danse africaine et capoeira ;
- Élémentaire Ferry : arts du spectacle ;
- Élémentaire Pasteur : poterie, arts du spectacle ;
- Élémentaire Morel de Vindé : arts plastiques et arts du spectacle ;
- Maternelle Dunant : hip-hop ;
- Maternelle Pasteur : capoeira.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'accompagnement des projets pédagogiques des écoles primaires publiques pour l'année scolaire 2025–2026, à raison de 600 € par classe ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer avec des artistes, des prestataires les conventions d'intervention dans les écoles primaires de la ville qui fixent les modalités de financement et de mise en œuvre des projets ;
- De dire que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

11. Accompagnement des projets pédagogiques de l'école privée sous contrat Sainte-Marie pour l'année scolaire 2025-2026

Monsieur KASMI

La ville soutient financièrement les projets pédagogiques de l'école privée sous contrat Sainte-Marie pour la grande section de maternelle et tous les niveaux élémentaires. Ce dispositif permet aux enseignants de faire intervenir des artistes, afin de les aider dans la réalisation d'activités artistiques.

Pour l'année 2024–2025, l'école a développé :

- Des ateliers musicaux avec la société Côté-Découvertes pour une classe de grande section ;
- Des ateliers arts avec Marie Rousson et Florence Mousset pour quatre classes élémentaires ;
- Un projet théâtre pour une classe de CE1 avec la MJC La Kab'.

Il est important de noter que les montants des aides accordées par la ville sont les mêmes que ceux alloués aux écoles primaires publiques.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'accompagnement des projets pédagogiques de l'école privée sous contrat Sainte-Marie pour l'année scolaire 2025–2026, à raison de 600 € par classe ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer avec des artistes ou des prestataires des conventions d'intervention dans l'école susvisée, qui fixent les modalités de financement et de mise en œuvre des projets ;
- De dire que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

C'est une intervention habituelle. Nous sommes là dans une subvention non obligatoire à une école privée, nous avons déjà voté les subventions obligatoires, c'est la deuxième depuis le début de l'année qui n'est pas obligatoire que vous nous demandez de voter. Je rappelle que cette école privée permet un évitement par un certain nombre de familles aisées. L'indice de positionnement social que nous avons déjà évoqué il y a peut-être de cela deux ans fait que cette école correspond à une sociologie très favorisée qui n'a donc pas nécessairement besoin d'aides particulières.

J'en profite, puisque nous en avons discuté assez largement déjà en conseil ou en commission, pour poser la question à Madame Triniac de la carte scolaire, sur laquelle vous nous aviez dit que vous alliez travailler, sachant que l'on voit bien ce qui se passe, des enfants dont les parents ne souhaitent pas voir aller dans certaines classes. Même chose pour le collège. Or, il s'agit de faire en sorte d'attirer ou de maintenir les enfants de notre commune dans les groupes scolaires qu'ils ont en référence, et non pas de favoriser l'évitement en partant dans des écoles privées.

Monsieur le Maire

Avant de parler de la carte scolaire, je voudrais quand même reprendre ce que vous dites sur l'école privée, parce que je pense qu'il manque des éléments pour bien comprendre comment cela se passe en matière d'école privée. Vous savez que la loi Debré est ancienne et ensuite toute la réglementation impose, quels que soient les souhaits, les tropismes des uns ou des autres, un traitement exactement paritaire, égalitaire, équitable entre les enfants du public et ceux du privé. Si nous ne soutenions pas les projets pédagogiques, l'école serait en droit de le demander. On peut toujours dire non, mais c'est la réalité, cela a une valeur quasiment constitutionnelle, c'est une école sous contrat qui a parfaitement le droit, par élève, à exactement les mêmes interventions financières de la commune, privée ou publique, c'est comme ça, que cela vous plaise ou non.

Madame TRINIAC

Tu as raison, c'est une obligation et à partir du moment où l'on participe pour les enfants des écoles publiques, nous devons le faire pour l'école privée sur notre territoire, sous contrat bien sûr.

Monsieur BLANCHARD

À ce moment-là, écrivez-le si c'est une obligation, lors des précédentes délibérations vous ne l'aviez pas écrit, si c'est obligatoire il faut le dire.

Monsieur le Maire

Mais c'est obligatoire. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Nous la voterons, mais lorsque vous dites qu'il y a égalité, non, parce que la ville finance 600 € pour une classe dans laquelle il n'y a pas que des Cellois.

Madame TRINIAC

Monsieur Baraton, quand c'est un montant par élève, nous ne finançons que pour les enfants cellois qui sont à l'école Sainte-Marie, quand c'est par classe, nous ne pouvons pas faire de distinguo. On ne va pas dire un tel enfant : « Tu ne vas pas participer au projet pédagogique » parce que nous n'en aurons pas le droit. C'est donc un montant par classe et dans nos budgets de fournitures, par exemple, certains montants sont par classe, d'autres par élève et d'autres encore par école, et là, c'est une obligation. Comme nous donnons par classe dans le public, nous devons donner par classe dans le privé.

Monsieur BARATON

Et il n'y a pas d'autres communes qui financent pour les enfants qui ne sont pas de la commune ?

Madame TRINIAC

Non, parce que s'ils ne le font pas pour leurs élèves du public dans leur commune, ils n'ont aucune obligation, et lorsque l'école n'est pas sur le territoire il n'y a pas d'obligation. C'est lorsqu'elle est sur le territoire de la commune qu'il y a obligation.

Monsieur le Maire

Merci, Sophie. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres, je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre (Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.

12. Convention de subvention avec le Département des Yvelines pour le transport du Petit Beauregard

Madame TRINIAC

La ville organise un transport scolaire des enfants domiciliés dans le Domaine du petit Beauregard et la résidence Bel Ebat vers le groupe scolaire Henri Dunant en vertu d'une délégation de compétence reçue de Île-de-France mobilités, anciennement STIF, depuis plusieurs années. Le département des Yvelines subventionne ce transport. La convention de subvention entre la ville et le département arrive à échéance le 15 juillet 2025. La ville souhaite maintenir ce service aux familles.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer une nouvelle convention de subvention avec le département des Yvelines ci-annexée, applicable pour l'année scolaire 2025–2026,
- Et préciser que cette convention sera reconductible tacitement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028–2029.

Monsieur le Maire

Merci, Sophie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Bien sûr, nous voterons cette convention, en espérant que la participation du département... sachant que nous avons réclamé depuis assez longtemps la gratuité de ce transport, car il s'agit de scolaires qui ont donc droit au Pass Navigo à 24 € qui permet, par exemple, à des élèves de Versailles ou plus loin d'aller de la gare Chantiers à Passy Buzenval ou au Centre Daniélou pour la modique somme de 24 € par an, alors que pour les enfants du Petit Beauregard et de Bel Ébat, on arrive à quelque chose comme 300 € par an, ce qui paraît tout à fait anormal.

Vous m'avez déjà donné les réponses mais je vous rappelle que nous souhaitons donc que vous alliez négocier avec le Département et la Région une subvention suffisamment significative pour que la prise en charge totale des enfants puisse se faire.

Madame TRINIAC

Lors du dernier conseil au cours duquel nous avons voté les tarifs, nous avons répondu sur la distance entre l'école et la résidence. Le Département ne nous demande pas de négocier avec eux pour la subvention.

Monsieur le Maire

Non, mais cela ne nous empêche pas de le faire. Merci, y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

13. Convention de délégation de compétence avec IDF Mobilités pour le circuit de transport scolaire 126-1

Madame TRINIAC

C'est une convention de délégation de compétence. Depuis le 1^{er} juillet 2025, le STIF est l'autorité organisatrice des transports de la région Île-de-France, notamment pour les circuits spéciaux scolaires. Le STIF, aujourd'hui dénommée Île-de-France mobilités, peut déléguer ses attributions dans le cadre d'une convention afin de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de transport scolaire et de renforcer la qualité de service au plus proche des besoins locaux.

Le circuit scolaire 126-1 dessert le collège de la Quintinye à Noisy-le-Roi, et notamment la section d'enseignement adapté à destination des enfants rencontrant de grandes difficultés scolaires, que l'on appelle la SEGPA. Aucun collège de La Celle-Saint-Cloud ne disposant de SEGPA, les enfants cellois affectés dans cette section doivent se rendre à Noisy-le-Roi. La ville de La Celle-Saint-Cloud organise un transport depuis Louveciennes jusqu'au collège, qui dessert également Bougival et La Celle-Saint-Cloud. Dans ce cadre, une convention concernant ce circuit a été conclue entre le STIF et la ville en 2020.

Cette dernière étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- Et d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer une nouvelle convention proposée par Île-de-France mobilités pour assurer une continuité de service ci annexée.

Monsieur le Maire

Merci, Sophie. Y a-t-il des questions ?

Monsieur BARATON

Juste une question : pourquoi est-ce La Celle-Saint-Cloud qui est choisie, pourquoi ne serait-ce pas Louveciennes, par exemple ?

Madame TRINIAC

En fait, c'est chez nous qu'il y a le plus d'enfants et le plus d'arrêts, comme vous les avez en annexe, c'est nous qui sommes la ville la plus importante à utiliser ce transport.

Monsieur le Maire

Merci, Sophie. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

14. Convention de délégation de compétence avec IDF Mobilités pour le circuit de transport scolaire 126-2

Madame TRINIAC

La délégation de compétence d'IDFM que nous avons pour le transport du Petit Beauregard. De la même façon, depuis le 1^{er} juillet 2005, le STIF est l'autorité qui organise ce transport.

Le circuit scolaire 126-2 dessert le Domaine du Petit Beauregard et la résidence Bel Ébat pour transporter les enfants qui fréquentent le groupe scolaire Henri Dunant. Dans ce cadre, une convention concernant ce circuit a été conclue entre le STIF et la ville en 2020. Cette dernière étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer une nouvelle convention proposée par IDFM pour assurer une continuité de service.

Monsieur le Maire

Merci, Sophie. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Cela me fait sourire parce qu'il suffirait de ne pas renouveler cette convention pour que le STIF soit obligé d'organiser ce transport.

Madame TRINIAC

Non, c'est la même question et je vais vous faire la même réponse : c'est une question de distance.

Monsieur BLANCHARD

Mais c'est le STIF qui est chargé de, il nous délègue la compétence et si nous refusions la délégation de compétence, il serait obligé de l'organiser.

Monsieur le Maire

Non, parce que c'est moins de 3 km.

Monsieur BLANCHARD

Alors pourquoi est-ce que l'on vote cela ?

Madame TRINIAC

Parce que c'est un transport scolaire, ce sont eux qui ont l'autorité organisatrice de ces transports, et là, ils nous le délèguent.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

15. Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025-2028 avec la CAF des Yvelines

Madame d'ESTEVE

En ce qui concerne la CTG, la convention territoriale globale, je voudrais m'associer à Sophie qui parlait des services au niveau du PEDT. Je voudrais à mon tour remercier chaleureusement les services qui ont travaillé sur cette CTG, ce qui est un énorme travail.

Qu'est-ce que la CTG ? C'est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie au service d'un projet de territoire, afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Cette démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'action et le faire vivre sur toute la durée du CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants sur le territoire.

Cette CTG concerne toutes les actions menées en direction des zéro–25 ans ainsi que de leur famille. Il définit le sens des actions éducatives, fixe les orientations et les moyens pour sa mise en œuvre. Notamment :

- Consolider et développer une offre d'accueil de la petite enfance diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- Adhérer à un projet éducatif de territoire — on retrouve donc bien une partie du PEDT dans cette CTG ;

- Élaborer une nouvelle offre en direction de la jeunesse, notamment l'ouverture du local des jeunes ;
- Développer des conventions partenariales avec les lycées du territoire et les autres lieux de formation ;
- Coordonner les acteurs pour mieux accompagner les familles dans leurs démarches auprès de la MDPH ;
- Mieux accompagner les parents dans leurs fonctions parentales à tout âge des enfants, avec une attention particulière aux familles monoparentales ;
- Coordonner et renforcer les actions de soutien à la parentalité sur le territoire ;
- Faciliter l'accès aux droits des administrés en leur proposant des lieux de ressources, par exemple les guichets uniques ;
- Favoriser les liens intergénérationnels ;
- Développer des actions d'inclusion numérique adaptées aux jeunes ;
- Encourager la participation citoyenne des jeunes, notamment le conseil municipal des jeunes.

La Caisse d'allocations familiales soutenait les actions de la ville dans le cadre de cette CTG, qui est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. La CTG est donc la formalisation d'un engagement conjoint sur l'ensemble des thématiques retenues, à savoir la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, le handicap et la vie sociale. Cette démarche permet le maintien et le développement des services aux habitants, sous la forme de méthodologie de projets dont les grandes phases sont le diagnostic et l'orientation stratégique et axes prioritaires partagés, le plan d'action, les indicateurs d'évaluation. Le renouvellement de cette convention correspond à la continuité de l'offre actuellement mise en place.

À l'issue de cette démarche, il vous est proposé :

- D'approuver le renouvellement de cette convention qui arrive à échéance ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer cette CTG et tous les documents nécessaires à son renouvellement, avec effet rétroactif des financements au 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028, en fonction de ce qui aura été négocié avec la CAF des Yvelines jusqu'en décembre 2028.

Monsieur le Maire

Merci, Sylvie. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à l'unanimité

16. Signature d'une COF (convention d'objectif et de financement) avec la CAF des Yvelines pour la période 2025-2028 pour les EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) et pour le RPE (Relais petite enfance) : missions renforcées

Madame d'ESTEVE

La ville de La Celle-Saint-Cloud gère 8 établissements d'accueil du jeune enfant ainsi qu'un RPE, un relais petite enfance. La CAFY soutient ces accueils et avait conclu avec la ville des conventions d'objectifs et de financement (COF) qui sont arrivées à échéance le 31 décembre dernier.

Ces conventions définissent des objectifs communs et permettent le financement aux côtés de la ville afin de répondre au mieux aux besoins des familles celloises. Elles sont la déclinaison d'une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil, dans un double objectif de conciliation vie familiale/vie professionnelle et d'investissement social. À ce titre, la CAF soutient l'activité des établissements petite enfance de la ville au moyen de plusieurs subventions que vous avez dans toutes les conventions. Nous vous avons joint dans les annexes toutes les COF, ainsi que pour le RPE.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver ces conventions de financement de 2025 à 2028 entre la commune et la CAFY ;

- Ainsi que d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer ces conventions et tous les documents en lien avec ces financements ;
- Les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire

Merci, Sylvie. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Madame d'ESTEVE

Je me permettrai de rajouter que même si nous attendons d'autres subventions complémentaires, pour l'année passée nous avons touché plus de 1,2 million d'euros, pour vous donner un peu l'enveloppe concernée en ce qui concerne ces COF.

Monsieur le Maire

En votant le compte administratif, nous avons vu que ces subventions, par le biais de la CAF, représentent jusqu'à 2 ou 3 millions, ce qui est significatif.

Approuvé à l'unanimité

[17. Signature d'une COF \(convention d'objectif et de financement\) avec la CAF des Yvelines pour la période 2025-2028 pour les accueils périscolaires et extrascolaires](#)

Madame TRINIAC

C'est une convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la période 2025–2028 pour les accueils périscolaires et extrascolaires.

La ville de La Celle-Saint-Cloud gère 10 ALSH périscolaires et extrascolaires. La CAF soutient ces accueils et avait conclu avec la ville des conventions d'objectifs et de financement (COF) qui sont arrivées à échéance le 31 décembre 2024. Ces conventions définissent des objectifs communs et permettent un financement aux côtés de la ville afin de répondre au mieux aux besoins des familles celloises. Elles sont la déclaration d'une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil, dans un double objectif de conciliation vie famille/vie professionnelle et d'investissement social. À ce titre, la CAF soutient l'activité des ALSH de la ville au moyen de plusieurs subventions, objet des conventions ci annexées.

Ainsi, il vous est proposé :

- D'approuver les conventions d'objectifs et de financement 2025–2028 entre la commune et la CAF des Yvelines ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tout document en lien avec ses financements ;
- Et je rajoute que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Je rajoute que c'est aussi un gros travail qui est fait par les services, de dossiers à rendre à la CAF pour ces conventions.

Monsieur le Maire

Un travail considérable. Merci, Sophie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à l'unanimité

VI. ANIMATION – CULTURE - SPORTS

1. Tarifs de location du Théâtre, des salons d'exposition et de leurs annexes ainsi que de la salle du Conseil et des mariages – saison 2025-2026

Madame LABORDE

Le théâtre et son rôle, les salons d'exposition et leur bar peuvent être mis à la disposition des établissements scolaires, des associations ou des entreprises qui le demandent pour des occupations ponctuelles et réglementées. La salle des mariages et la salle du conseil peuvent également être ponctuellement mis à disposition. Ces mises à disposition font l'objet d'une tarification qu'il convient de revoir chaque année.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les tarifs d'occupations proposés en annexe pour la saison 2025–2026 ;
- De préciser que ces tarifs seront effectifs à compter du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Maire

Merci, Valérie. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.

2. Tarifs des stands du Marché de Noël dans le cadre de la Fête de l'Hiver 2025

Madame LABORDE

Comme chaque année, la ville organise la Fête de l'hiver le même week-end que celui du Téléthon, elle aura donc lieu cette année le samedi 6 décembre 2025. En plus des animations culturelles, il s'y déroulera un marché de Noël installé dans des espaces culturels de l'hôtel de ville mais également dans la salle des mariages, la salle du conseil et sur le parvis. Le marché de Noël pourra se dérouler sur une ou deux journées en fonction des décisions qui seront prises ultérieurement. Des exposants, commerçants, artisans auront la possibilité de proposer à la vente leurs marchandises.

Deux types de stands seront mis à disposition : stands doubles, équivalent à deux tables et stands simples, une table. Les tarifs de location des stands sont donc adaptés à la taille de l'espace et à la durée d'occupation.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la fixation des tarifs suivants :
 - Pour une journée : 30 € ou 50 €,
 - Pour deux jours : 50 € ou 100 € ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant ;
- De dire que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire

Merci, Valérie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 abstentions Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.

3. Règlement intérieur de la Médiathèque de La Celle Saint-Cloud

Madame LABORDE

La médiathèque, qui ouvrira ses portes à la fin de l'année 2025, offrira aux Cellois de nouveaux espaces de consultation et de vie, une collection enrichie et variée, ainsi qu'une offre d'ateliers et d'animations inédites. Afin que ce nouvel équipement public accueille le public harmonieusement et de manière que les différentes pratiques y cohabitent sereinement, il est indispensable de le doter d'un règlement intérieur adapté à l'offre qui s'y déploiera.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de la médiathèque.

Monsieur le Maire

Merci, Valérie. Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à la majorité par 28 voix pour et 4 abstentions Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS.

4. Tarifs de la Médiathèque

Madame LABORDE

Nouvel équipement culturel de la ville, la médiathèque, dont l'ouverture est prévue fin 2025, sera accessible au public gratuitement. En effet, toute personne pourra accéder librement aux espaces publics, consulter sur place les documents disponibles et assister aux animations et ateliers qui s'y déroulent. Le prêt de documents, lui, fera l'objet d'une inscription et d'un tarif d'adhésion annuel qui varie selon les catégories de personnes. D'autres services, comme les photocopies et tirages par exemple, feront l'objet d'une tarification. Le prêt de documents pouvant faire l'objet de pertes ou de casses, il est également nécessaire de fixer les tarifs de remboursement relatifs à chaque type de document perdu ou endommagé.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les tarifs de la médiathèque proposés en annexe ;
- De préciser que ces tarifs seront effectifs à partir de l'ouverture de la médiathèque ;
- De dire que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire

Merci, Valérie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Sur la forme, dire que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné, je ne vois pas ce que cela vient faire puisque ce ne sont que des tarifs.

Monsieur le Maire

Effectivement, c'est une formule générale et que l'on emploie un peu systématiquement, cela n'a pas tout à fait sa place ici mais cela ne change pas grand-chose au sens de la délibération. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

(Intervention inaudible)

Monsieur le Maire

C'est le cas pour l'essentiel. Valérie ?

Madame LABORDE

Oui, pour l'essentiel, ceux qui payent sont les Cellois de plus de 65 ans et les autres Cellois travaillant sur la commune : 20 €. Nous avons fait un benchmarking très important sur le 92 et le 78.

Monsieur BLANCHARD

(Intervention inaudible)

Monsieur le Maire

Personnellement, je n'étais pas contre le fait de demander une petite participation et on m'a convaincu, Valérie la première, qu'il fallait rendre cela gratuit. Je me plie donc aux recommandations des gens qui connaissent le sujet et nous avons donc fait la gratuité pour l'essentiel des publics.

Monsieur BLANCHARD

(Intervention inaudible)

Monsieur le Maire

Si, en masse, c'est l'essentiel. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions, je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à la majorité par 26 voix pour, 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD et 4 abstentions Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS.

5. Charte des collections de la Médiathèque de La Celle Saint-Cloud

Madame LABORDE

La médiathèque ouvrira fin 2025. L'acquisition de chacun des documents fait l'objet d'une réflexion de la part des bibliothécaires sur la qualité, la pertinence de l'ouvrage, ou encore sa complémentarité vis-à-vis des collections. C'est ce que l'on désigne sous le terme de « politique documentaire ». La charte des collections a pour objet de déterminer et de rendre publiques les principes de la politique documentaire de la médiathèque de La Celle-Saint-Cloud. Elle énonce les grands principes d'organisation et de constitution des collections, en cohérence avec le projet d'établissement. Elle recouvre la politique d'acquisition, la politique de conservation incluant le désherbage, la politique d'accès incluant les modalités d'organisation et de communication des collections.

S'agissant de politique de lecture publique, il convient de présenter ces orientations générales devant le conseil municipal. Il vous est donc proposé d'approuver la charte des collections de la médiathèque.

Monsieur le Maire

Merci, Valérie. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Monsieur BARATON

On parle de documents, du reste je reviens à la question précédente. Pourquoi a-t-on déjà commandé les livres ? Parce que dans le compte administratif, en 2024 on a commandé pas mal de livres.

Madame LABORDE

Oui, parce qu'on a déjà une partie des subventions.

Monsieur BARATON

Parce qu'il n'y a que des BD et des mangas.

Madame LABORDE

Non, pas du tout, peut-être dans ce que vous avez vu mais non, Monsieur, il n'y a pas que ça.

Monsieur BARATON

Ah bon ? Vous voulez regarder le compte administratif ?

Madame LABORDE

Non, mais il n'y a pas que ça, Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Ah bon ? Vous regarderez.

Madame LABORDE

Je n'ai pas été éplucher, mais je peux vous dire qu'il n'y a pas que ça. Nous avons eu des subventions qui ont été dépensées par fragments. Effectivement, nous avons déjà acheté beaucoup de livres qui sont stockés et qui attendent l'ouverture.

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas l'air convaincu.

Monsieur BARATON

Non, parce que j'ai lu le compte administratif, il y avait cinq lignes : BD et mangas, en deux fois, il y a deux dates.

Madame LABORDE

Je vais aller me renseigner, Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Oui, je n'ai pas vu d'autres livres.

Madame LABORDE

D'accord.

Monsieur le Maire

J'espère qu'il n'y aura pas que des BD et des mangas (*rires*).

Madame LABORDE

Moi aussi, parce qu'il y aurait tromperie sur la marchandise.

Monsieur le Maire

Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé. Mais je vous assure, il n'y aura pas que des BD et des mangas, si, c'est sûr.

Monsieur BARATON

Oui, je sais.

Approuvé à la majorité par 28 voix pour et 4 abstentions Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS.

6. Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux et de remboursement de frais d'occupation de locaux et de prestations de service au profit de Versailles Grand Parc pour l'association Carré des arts

Madame LABORDE

Lors de la séance du 26 mai 2009, le conseil communautaire a validé l'extension des compétences de VGP. Parmi les nouvelles compétences optionnelles transférées, VGP a choisi d'exercer la compétence équipements culturels et sportifs. Lors de sa séance du 15 septembre 2009, VGP a ainsi procédé au transfert des 5 écoles de musique et conservatoires municipaux des communes de Buc, Jouy-en-Josas, Rocquencourt, Versailles et Viroflay, et validé le versement d'un concours financier aux 5 structures associatives situées dans les communes de Bièvres, Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, St-Cyr-l'école et Toussus-le-Noble Les Loges.

Suite à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération aux communes de Bougival, La Celle-Saint-Cloud et Le Chesnay, le versement d'un concours financier aux associations, conservatoire de Bougival et associations artistiques de La Celle-Saint-Cloud Carré des Arts, pour ses activités d'enseignement musical, est venu compléter le dispositif par délibération du 10 décembre 2013. VGP est ainsi compétent pour mettre en œuvre des actions de partenariat, de coordination et de promotion de l'enseignement musical visant à favoriser son accès et sa diffusion sur l'ensemble du territoire. Dans un souci de bonne organisation et dans le respect du code général des collectivités territoriales, la ville met à disposition de VGP une partie de ses services et de ses locaux pour l'exercice de cette compétence transférée.

Deux conventions relatives au remboursement des charges ont été signées entre VGP et la ville : la première le 24 juillet 2017 pour la période 2014–2018 ; la seconde le 30 novembre 2020 pour la période 2019–2023. Il convient donc de signer une nouvelle convention pour la période 2024–2029.

Dans les précédentes conventions, les valeurs de référence des charges assurées par la ville à rembourser par VGP étaient actualisées en fonction de la moyenne annuelle des indices des prix à la consommation. Or, à partir de 2021, les postes chauffage, électricité, énergie ont progressé plus vite que l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, le bureau communautaire de la communauté d'agglomération de VGP a décidé, le 13 mars 2025, d'actualiser, à partir du 1^{er} janvier 2024, les postes électricité, chauffage par la variation du prix moyen au détail de l'électricité pour une entreprise dont la consommation est inférieure à 20 MW/an, issue de l'enquête semestrielle du service de la donnée et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de mise à disposition de locaux et de remboursement des frais d'occupation et de prestations de services entre la ville et VGP ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent ;
- De préciser que la convention s'applique pour la période 2024–2029.

Monsieur le Maire

Merci, Valérie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Les abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

7. Convention pour la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS)

Monsieur LERIN

L'enseignement de l'éducation physique répond aux enjeux de formation du socle commun de connaissance, de compétence et de culture, et s'inscrit dans le cadre des programmes scolaires. La convention annexée à la présente délibération a pour objet la mise en œuvre d'un projet pédagogique

en EPS dans le cadre d'une co-intervention avec un ou plusieurs intervenants extérieurs. Ce projet fera référence aux textes en vigueur et à la circulaire départementale du 4 novembre 2019 portant sur les modalités de mise en œuvre des projets de co-intervention en EPS. Les agréments et autorisations de projets de co-intervention peuvent être accordés pour les classes des cycles 2 et 3. Ils ne concernent pas la maternelle, sauf exception, projets particuliers justifiant le recours à des intervenants extérieurs pour les élèves de grande section notamment. Les écoles concernées par ce dispositif sont : Dunant, Curie, Morel et Ferry.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention pour la participation d'intervenants extérieurs avec un enseignement de l'éducation physique et sportive ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent et les avenants à intervenir ;
- De préciser que la convention est conclue pour une durée maximale de cinq ans.

Monsieur le Maire

Merci, Philippe. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Madame TRINIAC

Je voudrais remercier Philippe pour son engagement et cette chance qu'il va offrir aux enfants de la ville par rapport à ces formations.

Monsieur LERIN

Je peux expliquer un peu comment cela va fonctionner. En fait, le CIFF, centre Île-de-France de formation, a été créé en décembre 2020 et a pour objet de former des éducateurs sportifs spécialisés dans les activités gymniques. Il s'est appuyé depuis sa création sur un partenariat fort avec le club de La Celle-Saint-Cloud et la ville de La Celle-Saint-Cloud. Ainsi, le CIFF est accueilli chaque année depuis 25 saisons dans le gymnase spécialisé pour profiter des équipements performants dédiés à la gymnastique. Pour accentuer plus encore cette coopération, le CIFF souhaiterait donc mettre en place une nouvelle convention permettant aux stagiaires d'intervenir sur le public scolaire, sous la responsabilité d'un formateur du CIFF rémunéré par celui-ci.

L'intérêt d'un tel dispositif est de permettre aux écoles de bénéficier de cycles d'apprentissage en gymnastique de qualité, sans coût, ni pour la ville ni pour les écoles et, pour le CIFF, de mettre en situation pédagogique ses stagiaires dans une démarche de formation de terrain, concrète et performante.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Philippe.

Madame MARADEIX

Ce n'est pas directement en rapport avec ce que vient de dire Philippe, mais cela concerne quand même la gymnastique. Peut-être avais-tu envie d'en parler mais je voulais plutôt te remercier et dire qu'en tant que responsable technique du club de gym, il a amené des jeunes garçons de 10 à 13 ans au titre de champion de France ce week-end. Un grand merci, Philippe, parce que c'est un peu grâce à toi.

(Applaudissements)

Monsieur LERIN

Je voulais vous remercier pour les applaudissements pour l'association, mais je tiens à signaler aussi que dans cette équipe nous avons deux élèves qui font partie du dispositif « chasse ». Cela montre encore une fois que le dispositif fonctionne.

Monsieur le Maire

Et nous avons deux champions de France.

Monsieur LERIN

Nous avons deux gymnastes qui sont arrivés 6^{ème} et 5^{ème} au championnat de France (inaudible), qui seront répertoriés l'année prochaine sur les listes ministérielles et qui seront convoqués en stage national au mois de juillet.

Monsieur le Maire

C'est remarquable, bravo, il faut mettre cela dans le journal municipal, Valérie. Merci beaucoup, Philippe.

Approuvé à l'unanimité

VII. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques sur ces décisions municipales ?

Monsieur BARATON

Sur la première décision, cela concerne le lot 6. Nous en reparlerons peut-être tout à l'heure mais nous sommes passés de 407 960 € à 482 275 €, soit une augmentation de 18 %. Pourquoi la CAO n'a pas été consultée sur cette augmentation ?

Et la deuxième question concerne la décision 5, j'aimerais savoir ce qu'est l'installation maintenance médiateur RFIDHF pour 96 000 €.

Monsieur BOUMENDIL

C'est le contrôle d'entrée sans fil.

Monsieur LEJEUNE

Monsieur Baraton, je me suis peut-être mal exprimé la dernière fois, nous avons parlé du marché de substitution (inaudible). Je vous ai dit que c'était une procédure du code des marchés publics qui permet, lors de la (inaudible) des entreprises de passer directement un marché de gré à gré, il n'y a donc pas de soumission à une commission.

Monsieur BARATON

J'avais compris, c'est l'augmentation qui m'interroge. Cela fait 18 % d'augmentation, puisque le premier marché avait été passé en commission d'offres, je me demandais s'il ne fallait pas passer par la commission.

Monsieur LEJEUNE

Non, on a fait plus que respecté la procédure puisqu'elle nous permettait de passer de gré à gré, et dans les faits, nous avons consulté deux entreprises pour avoir le meilleur prix.

Monsieur le Maire

Merci, Richard.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Nous avons deux questions, une écrite et une orale. Première question écrite, Monsieur Baraton, voulez-vous nous rappeler votre question ? Vous ne l'avez pas ? Vous posez des questions que vous n'avez pas. Pierre va vous répondre.

Monsieur SOUDRY

Je vais commencer par rappeler votre question, comme ça tout le monde l'aura (*rires*), ça va vous revenir à l'esprit. Votre question concerne le coût de la médiathèque à propos duquel vous posez 7 questions auxquelles nous allons répondre.

La première question, c'est le coût prévisionnel avant le lancement de l'appel d'offres, il était de 6 682 000 € TTC.

Monsieur BARATON

Avant l'appel d'offres ?

Monsieur SOUDRY

J'ai dit : « coût prévisionnel avant le lancement de l'appel d'offres ».

Monsieur BARATON

J'en étais à 3,4 millions.

Monsieur le Maire

Mais non. Écoutez, Monsieur Baraton, nous répondons aux questions, si vous avez déjà la réponse ce n'est pas la peine de la poser !

Monsieur BARATON

Ce n'est pas parce que vous répondez à mes questions que ce que vous dites est la vérité !

Monsieur SOUDRY

Je précise que les 3,4 millions étaient un coût très antérieur, avant que l'on arrête de façon définitive le programme de la médiathèque. À partir du moment où nous avons arrêté le programme définitif de la médiathèque deux ans après...

Monsieur le Maire

Je vais vous demander, Monsieur, dans l'assistance, d'arrêter de filmer, je vous le demande instamment. Vous n'avez pas à prendre la parole, vous n'avez pas à filmer, il y a un problème de droit à l'image, nous avons du personnel municipal, vous n'êtes pas autorisé à filmer et à perturber le fonctionnement du conseil municipal, je suis désolé ! Monsieur, vous perturbez le fonctionnement du conseil, c'est inacceptable ! Je vous demande de sortir ou de vous asseoir, vous n'avez pas à couper la parole en conseil municipal, nous respectons la loi, il y a un droit à l'image qu'il faut respecter. Je ne parle pas des élus mais du personnel qui est derrière nous.

Monsieur SOUDRY

Je reprends. Il y a eu plusieurs estimations au niveau de la médiathèque mais lorsque l'on a lancé l'appel d'offres, le maître d'œuvre, les architectes, ont fait une estimation avant de lancer l'appel

d'offres. Comme vous demandez le prévisionnel avant le lancement de l'appel d'offres, c'est la dernière estimation faite par les architectes avant qu'on ne lance cet appel d'offres, qui était de 6 682 000 €.

Ensuite, votre deuxième question est sur le montant des honoraires d'architectes, il est de 1 155 000 €.

Le montant du supplément concernant les déblais : 617 000 €.

Concernant le lot 6 attribué à la société Millet, qui était de 339 000 € en réponse à l'appel d'offres, cette société est devenue défaillante. « *Par qui a-t-elle été remplacée et quel est le nouveau montant de ce lot ?* » Dans les décisions tout à l'heure, nous avons évoqué la plupart des réponses mais Richard va éventuellement vous préciser à nouveau les choses.

Monsieur LEJEUNE

Rapidement, nous avons bien un marché de 339 967 € HT au moment de l'appel d'offres. Millet a réalisé une petite partie des travaux et a été remplacée par quatre entreprises pour un montant total de substitution de 418 129 € HT, soit 501 000 € TTC.

Monsieur SOUDRY

Le nouveau montant du lot est donc de 501 000 € TTC et comprend le coût des quatre sociétés qui se sont substituées, plus une toute petite partie de travaux que Millet avait déjà commencés et qui ont été réglés.

Sur la base de ces quatre éléments, le coût prévisionnel, les horaires d'architecte, les suppléments concernant les déblais ou ceux liés à la substitution d'autres entreprises que la société Millet, le coût total de la médiathèque s'élève ainsi à 8 625 000 € TTC, soit 7 188 000 € HT.

A noter quand même qu'en face de ces chiffres, cet équipement bénéficie de 3 604 000 € de subventions, soit 50 % du montant HT. Sachant par ailleurs que la ville sera remboursée du montant de la TVA, c'est près de 60 % du montant TTC qui bénéficie ainsi de financements externes. De sorte qu'il restera seulement à la charge de la ville le montant de 3 584 000 €, un montant tout à fait raisonnable pour un tel équipement qui est intégralement financé sans recours à l'emprunt.

Vous posez d'autres questions. D'abord, le coût des deux issues de secours. La première est en fait un accès pour le personnel, dont le coût est compris dans celui de la construction de la médiathèque, tel qu'il a été rappelé, il n'y a donc pas d'estimation de son coût séparé. La deuxième issue de secours, pratiquée dans le hall Est, n'a rien à voir avec la construction de la médiathèque. Elle était nécessaire pour respecter les consignes de sécurité s'appliquant à un couloir de plus de 30 m, alors qu'avant nous bénéficions de dérogations à cause de ce couloir qui était très compliqué à respecter, il a donc fallu mettre cette sortie de secours. Pour mémoire, son coût de réalisation a été de 25 000 €.

Ensuite, vous demandez les coûts induits par le déplacement des bureaux pour libérer le hall Ouest. Ce déplacement ne constitue pas une action isolée à rattacher au coût de la médiathèque, mais s'inscrit au contraire dans un plan pluriannuel et continu de restructuration et de rénovation de l'hôtel de ville, de l'ordre de 100 000 € par an, qui est mis en œuvre depuis plusieurs années pour faciliter l'accès du public et améliorer les conditions de travail. Même si, évidemment, il a fallu tenir compte, du point de vue de la temporalité de réalisation de ce plan, du calendrier de réalisation de la médiathèque, les actions qui ont concerné le hall Ouest sont liées à ce plan pluriannuel qui aurait eu lieu de toute façon.

Par exemple, je cite dans ce plan permanent qui a été réalisé ces dernières années :

- En 2018 et 2019, on a restructuré les bureaux de l'espace famille, ceux du service des marchés publics, on a restructuré les locaux du SIMAD ;

- Ensuite, le plan 2020–2021 était la restructuration des bureaux des finances, ceux des bureaux de l'urbanisme, du service restauration, du service de l'action sociale, la restructuration des locaux pour accueillir la police municipale ;
- En 2022–2023, rénovation du hall de l'hôtel de ville et des bureaux de l'État civil, restructuration des bureaux des services scolaire, périscolaire et petite enfance, restructuration du service communication, du service culturel et de celui des sports ;
- En 2024-2025, création de l'issue de secours de l'aile est, réfection de la circulation de l'aile est, restructuration des nouveaux locaux de la police municipale.

Vous voyez donc qu'il y a en permanence une restructuration des bureaux et l'amélioration des bureaux de l'hôtel de ville, ce qui n'est pas du tout lié à la réalisation de la médiathèque, il n'y a donc pas lieu d'additionner dans son coût. Ainsi que nous l'avons indiqué tout à l'heure, en ne reprenant que les montants liés à la construction de la médiathèque, ce coût sera de 8 625 000 € TTC et rentre tout à fait dans l'autorisation de programme prévu.

Monsieur le Maire

Merci, Pierre. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques, merci pour cette question.

Passons à la question suivante, Monsieur Aubouin.

Monsieur AUBOUIN

Merci, Monsieur le maire. Je souhaitais évoquer la situation assez anachronique dans laquelle se trouvent plusieurs de mes collègues et moi-même, tous membres de la majorité du conseil municipal ; cela concerne des adjoints et des conseillers municipaux. Et d'ailleurs j'ignorais que la séance d'aujourd'hui m'offrirait une illustration de cette question.

Comme vous le savez tous, la campagne des municipales 2026 n'est pas encore ouverte et aucun de nous ne s'est déclaré pour les élections de l'année prochaine. En conséquence de quoi, les élus du conseil municipal de la majorité continuent d'exercer leurs fonctions et votent les délibérations du conseil municipal.

Pourtant, les uns et les autres, nous rencontrons des difficultés de plus en plus grandes à accéder à l'information, contrairement à la lettre de l'article du CGCT que vous connaissez, le L.2121-13 qui encadre la possibilité, pour chacun des élus, d'accéder à la totalité de l'information. Pour dire les choses de façon plus simple, quoique membres de la majorité municipale, nous nous sentons de plus en plus traités comme relevant de l'opposition. C'est d'autant plus étonnant que, comme nous n'avons pas décidé ensemble qui appartenait à l'opposition, je ne vois pas très bien au nom de quel principe on a décidé pour nous d'appartenir à cette opposition.

Cette situation qui ne repose donc sur aucun fondement me paraît relativement étrange et pour tout dire même, je pense, irrégulière. Je voulais vous en donner plusieurs exemples pour que cela soit parfaitement évident.

Cela concerne d'abord les adjoints au maire, nous sommes deux dans cette situation, Dominique Pagès et moi-même, nous ne sommes plus invités aux réunions hebdomadaires. Par ailleurs, les adjoints et certains conseillers municipaux ne sont plus invités non plus aux réunions de préparation des conseils municipaux, en particulier de celui-ci.

En ce qui me concerne, et malgré les efforts consentis par l'administration, il m'est de plus en plus difficile d'accéder aux documents budgétaires. Et je découvre même en commission, c'est arrivé la dernière fois, des éléments qui ne m'avaient pas été donnés. Évidemment, comme la parole ne m'a pas été donnée pour présenter le budget d'aujourd'hui, je comprends que ces informations n'étaient d'aucune utilité. Mais autant que je me souviens, sauf si j'ai raté un conseil municipal, personne ne m'a enlevé ma délégation de maire-adjoint chargé des finances, et je comprends mal pourquoi je n'ai pas la possibilité de présenter ce budget comme il est d'usage et, je pense, comme il est d'usage inscrit dans le CGCT.

En ce qui me concerne toujours, je ne suis plus associé non plus aux décisions préparatoires au budget, et je ne suis pas non plus associé depuis quelque temps déjà — cela n'a rien à voir avec le budget mais cela a tout à voir avec ma fonction de maire-adjoint — aux permanences de nuit et de week-end. C'est quand même une décision un peu étonnante concernant quelqu'un qui, comme moi, a passé des centaines de nuits à faire des permanences et qui, je pense, à un certain savoir-faire en la matière en cas de difficulté.

Par ailleurs, je suis aussi interdit de célébrer des mariages. Je rappelle que dans le droit, les mariages ne relèvent pas de la compétence du maire mais de l'autorité du procureur de la république. J'ignore pour quelle raison je ne suis plus autorisé à les célébrer, je ne vois pas le fondement de cette décision, mais tel est le cas.

Jusqu'à maintenant, j'en prenais assez mon parti parce que j'étais le seul à être concerné, je pense donc que tout cela était très personnalisé. Mais évidemment, aujourd'hui je m'aperçois que d'autres que moi sont concernés dans la majorité de ce conseil municipal, il est donc difficile de passer sous silence ces difficultés. Ce n'est pas tout à fait l'idée que l'on doit se faire de la démocratie locale et ce n'est pas tout à fait l'idée que je me fais de la démocratie locale.

Évidemment, lorsque l'on ne prend plus la parole dans un conseil municipal, on a largement le temps d'observer et, du coup, je me retrouve un peu dans la situation qui m'est souvent arrivée puisque j'ai participé à de nombreux conseils municipaux en tant qu'observateur, comme vous le savez, dans ma carrière. Et, de temps en temps, je m'aperçois de quelques irrégularités. Par exemple, Madame d'Estève prend la parole comme si elle avait la police de la salle. Or, je rappelle que le CGCT ne donne la police de la salle qu'au maire, vous avez pris la parole deux fois. C'est juste une petite irrégularité mais c'est une irrégularité.

Au-delà de cela, et cela ne concerne pas que moi, vous l'avez compris, nous sommes dans une situation qui est non seulement incompréhensible mais même totalement infondée. J'espère donc que d'ici la fin de ce mandat nous puissions retrouver, les uns et les autres, nos prérogatives de maires-adjoints et de conseillers municipaux.

Le fait que certains d'entre nous n'aient pas souhaité accompagner la poursuite du mandat par le mandat suivant n'a rien à voir avec l'engagement que nous prenons ici. Nous avons été élus, nous avons toujours voté, personnellement j'ai toujours voté le budget, j'ai voté la plupart des décisions, je ne me suis abstenu qu'une seule fois sur un sujet sur lequel je pourrais d'ailleurs revenir et pour lequel je suis complètement opposé. Mais c'est la seule fois que je me suis opposé à une décision du conseil municipal et je me suis abstenu. Pour le reste, j'appartiens à cette majorité et quoi qu'on en pense j'appartiens, jusqu'à la fin du mandat, à cette majorité. Je ne suis pas le seul et je voulais soulever cette question.

Monsieur le Maire

Monsieur Aubouin, vraiment, quelle mauvaise foi ! Depuis des mois, des années, vous ne cessez de critiquer notre action, vous ne cessez de rechercher à saper l'action municipale. Je vais vous dire, vous êtes un grand regret pour moi, parce que vous étiez une personnalité qui venait de la fonction publique d'État et j'espérais que nous trouverions avec vous des compétences, une loyauté, une solidarité d'équipe qui nous auraient permis d'avancer, et cela a été tout le contraire. Depuis des mois, vous ne cessez de critiquer notre action, de dénigrer les personnes, d'attaquer le maire. Ce n'est pas compliqué, il suffit de lire ce que vous écrivez, il suffit de voir comment vous vous comportez.

Quand vous dites, à propos du budget : « C'est à moi de présenter le budget comme il est d'usage », en 2023 vous n'étiez même pas là pour présenter le budget, vous avez envoyé un SMS à 19h45 pour dire que vous ne seriez pas là, sans excuse, vous n'étiez pas là. D'ailleurs, si vous n'avez pas voté le CA aujourd'hui, cela s'explique aussi parce que vous n'avez rien à voir, rien à faire avec l'action municipale.

Je vais vous dire, ce que vous écrivez, il faut le lire ! Vos documents, votre bulletin municipal, vos amis me les transmettent, je suis capable de lire ce que vous écrivez. Ce n'est pas compliqué, ce quand vous dites sur la médiathèque : « A quoi servira-t-elle ? Je l'ignore », cela ne vous empêche pas de voter d'ailleurs le vœu que l'on a voté tout à l'heure, mais cela fait partie de vos incohérences permanentes.

Sur Beauregard, lorsque vous nous reprochez d'avoir transformé Beauregard en quartier HLM, vous ne connaissez rien à Beauregard. Ce n'est pas un quartier HLM, pour les deux tiers, la place Lully et la place Bendern, ce sont des logements intermédiaires. Vous n'avez pas voulu comprendre cela parce que l'on ne parle plus ensemble depuis des années, vous ne venez pas nous parler. Même la question que vous avez posé ce soir, vous auriez pu m'en parler, cela aurait été un peu plus élégant, un peu correct d'en parler au maire, mais vous n'avez pas voulu le faire parce que vous êtes plus malin que tout le monde, c'est une erreur.

Et lorsque je lis que vous qualifiez notre équipe d'amateurs, c'est votre droit, mais ne dites pas que vous êtes dans l'équipe municipale, ce n'est pas vrai. Quand vous dites : « Les Cellois viennent me trouver pour m'engager à préparer la prochaine mandature », c'est vrai, vous cherchez à préparer la mandature depuis les années et c'est très dommage que vous n'ayez rien fait pour la municipalité actuelle.

Monsieur AUBOUIN

Monsieur le maire, pardon...

Monsieur le Maire

Non, laissez-moi terminer ! Quand vous dites : « Face à la criminalité, le maire a longtemps hésité à créer une police municipale puis à s'inscrire dans une logique de vidéosurveillance », c'est scandaleux de dire des choses pareilles ! Quand vous dites : « Le dispositif de prévention est devenu de la compétence du Département », ce qui n'est pas vrai, c'est une erreur évidente « Olivier Delaporte a préféré faire cavalier seul, sans donner au CPEA les moyens nécessaires à son action », c'est scandaleux et c'est du mensonge !

Je ne vais pas citer d'autres que vous, mais je suis désolé, il y a un monsieur ici qui, lorsqu'il écrit : « Le maire aurait pu citer cette phrase clé : "Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes", comme Candide et Pangloss, son maître à penser, il relativise les problèmes courants pour introduire, avec fatalité les projets de rénovation qui ne sont même pas les siens et n'apporteront rien », ce n'est pas s'inscrire dans la majorité, ce n'est pas ça la majorité ! Une majorité, c'est une solidarité et là, vous nous attaquez, vous m'attaquez personnellement avec énormément de virulence, je suis désolé, je ne peux pas laisser passer ça.

D'ailleurs, ce n'est pas compliqué, que dit ce tract que l'on a reçu « Cell'avenir », c'est qui ? C'est « Un collectif d'habitants de tous les quartiers de La Celle-Saint-Cloud qui s'engage pour préparer un projet rassembleur pour notre ville. Nous souhaitons préparer, mettre fin à l'immobilisme de l'équipe actuelle. Nous souhaitons identifier vos priorités. " Cell'avenir " regroupe des responsables associatifs et plusieurs membres du conseil municipal. » Effectivement, parmi les maires-adjoints et les conseillers municipaux, il y a quelques membres du conseil municipal, je le regrette.

À un moment donné, on a le droit d'être dans l'opposition, Monsieur Aubouin, je n'ai cité personne d'autre que vous, mais il faut de l'honnêteté, de la loyauté, il faut être cohérent avec sa position. Et dans une position comme ça, quand on est maire-adjoint, on démissionne, c'est ça la loyauté, l'honneur, et non pas de rester accroché à son poste. Parce que vous êtes resté très dissimulé, très discret, très sournois, avançant avec énormément de discrétion pour ne pas perdre votre délégation. C'était difficile de vous la retirer, ne serait-ce que pour des raisons juridiques.

Monsieur Aubouin, vous êtes le grand regret de ce mandat municipal, je le regrette infiniment. Heureusement, l'équipe est soudée, complète, avec nous elle défend l'action municipale jusqu'aux prochaines élections municipales, ensuite, vous vous présenterez et ce sera équipe contre équipe.

Mais cette situation est malsaine, on ne peut pas être à la fois maire-adjoint et contre le maire en permanence.

Madame Pagès.

Madame PAGES

(Intervention inaudible)

Monsieur le Maire

Je n'en sais rien, écoutez, demandez à votre voisin, ce n'est pas compliqué.

(Interventions inaudibles)

Madame PAGES

Effectivement, je fais partie de ce collectif de réflexion « C'est l'avenir ». Je rappelle que mon éminent collègue, et que j'apprécie néanmoins, Richard Lejeune, fait aussi partie d'un collectif de réflexion, ce qui ne vous pose pas problème.

En ce qui me concerne, Monsieur le maire, je n'ai rien écrit contre vous, je n'ai pas déblatéré contre. J'ai néanmoins constaté qu'à partir du moment où, en décembre 2024, et je pose des questions directes, on ne peut pas me reprocher cela, j'ai eu des réponses que je n'ai pas jugées satisfaisantes. J'ai donc dit deux choses : la première, que je ne m'engagerai pas pour la suite, la deuxième, que je resterai loyal, fidèle à l'équipe et aux électeurs, et au travail qu'il y avait à faire. Et je suis une travailleuse, je suis là tous les jours, j'ai quelquefois une obligation, je peux manquer un jour ou deux, je peux partir huit jours en vacances, le reste du temps je suis là tous les jours, et les bâtons dans les roues, je les ai tous les jours.

Je ne suis plus invitée à aucune réunion jeunesse, j'ai porté le programme du local, j'ai même été ulcérée à quel point on n'avancait pas. Comme le dit Monsieur Blanchard : « La dernière année, par miracle, ça avance », mais tant mieux ! Et je voterai parce que je trouve que c'est une bonne chose et je n'irai pas contre ma conscience, alors même que j'ai bien conscience du caractère politique de le faire avancer juste à la fin.

Les dossiers d'urbanisme, en mon âme et conscience, je les traite lorsqu'ils sont difficiles. J'aimerais avoir encore des réunions avec vous, je ne les ai plus jamais, jamais. Vous dites que l'on ne vient plus vous voir, je vous ai salué pendant plus de trois mois, pendant plus de trois mois, à la fin vous ne me répondiez jamais, j'ai arrêté de vous saluer. Ce n'est pas poli mais j'en avais assez de saluer des gens qui ne me répondaient pas. Je parle de vous, l'équipe me répond du bout des lèvres mais elle me répond. Je trouve quand même que l'on n'est pas bien traité et je ne déblatère pas spécialement.

J'ai fait un choix de ne pas suivre « Pour l'avenir ». Quant à vous tous, vous préparez largement aussi la campagne électorale entre vous, même le journal de la ville en est la preuve jusqu'à présent. Personnellement, je ne trouve pas cela aberrant, c'est peut-être normal lorsque l'on est dans la position du sortant, je n'en sais rien. Mais ce que je trouve anormal c'est que je suis élue et jusqu'au bout pour travailler et l'on devrait pouvoir le faire de façon plus pertinente dans l'intérêt des Cellois, quelle que soit la suite.

J'ai trouvé une fois que c'était indécent et quelqu'un m'a dit : « Ah oui, mais c'est parce que tu n'es pas rompue à la politique », et d'autres m'ont dit : « Évidemment, tu ne fais pas ça depuis longtemps. » En réalité, on ne devrait pas pérorer, les gens vont de moins en moins voter, ils ne s'adressent plus aux corps intermédiaires, quand ils ont un problème ils sont dans la rue. Et les partis extrêmes recueillent un maximum de voix ce qui, à mon avis, les uns et les autres, ne nous réjouit pas. Non, je ne pense pas que la vie politique doive être particulièrement indécente, et ça n'est possible que parce que nous l'acceptons jusqu'au moment où nous continuerons à l'accepter. Le jour où l'on en voudra plus, on se battra pour que ça change et personnellement, je suis peut-être « Oui-Oui dans la voiture jaune » et je me battraï pour que ça change. Et je trouve que l'on devrait avoir une

relation de travail normalisé. Et vous pouvez distribuer « C'est l'avenir », non seulement je n'en ai pas honte mais je trouve que ce sont des propositions qui vont faire avancer la ville, et Richard participe largement à « La Celle-Saint-Cloud pour tous » et personne ne lui reproche de le faire, moi non plus d'ailleurs.

Monsieur le Maire

La différence c'est que lorsque vous attaquez le maire et l'action municipale, vous vous mettez dans l'opposition, en dissidence.

Madame PAGES

Je ne vous attaque pas.

Monsieur le Maire

Non mais, Madame Pagès, vous vous mettez en dissidence. De toute façon, ce débat montre bien une chose, c'est que la campagne municipale est lancée, vous avez souhaité la lancer.

Madame PAGES

(Intervention inaudible)

Monsieur le Maire

Arrêtez de me couper sans arrêt. Vous avez lancé ces réunions depuis des années, je parle à Monsieur Aubouin, et c'est dommage. C'est la première fois que cela arrive, dans une équipe municipale on a une solidarité d'équipe jusqu'au bout. Ce n'est donc pas élégant, ce n'est pas bien.

Madame PAGES

(Intervention inaudible)

Monsieur le Maire

Mais je ne vous parle pas, Madame Pagès. On est donc rentré en campagne municipale, c'est clair, il suffit de voir, dans les bulletins de Monsieur Aubouin : « Un groupe d'amis réunis pour réfléchir à l'avenir de la commune ». Il y a Monsieur Aubouin et Monsieur Baraton d'ailleurs, je ne peux pas dire que ce soit vraiment la majorité.

(Intervention inaudible)

Monsieur le Maire

À l'image de quoi ?

(Intervention inaudible)

Monsieur le Maire

Nous sommes en campagne électorale, ce n'est pas le rôle de ce conseil. Je vais donner la parole à Madame Laborde, Valérie.

Madame LABORDE

Tout simplement pour dire que pendant trois ans, Michel, tu as été d'une proximité totale avec moi puisque tu étais tous les matins à prendre le café dans mon bureau et à discuter. Pour une raison que j'ignore, du moins que j'ai un peu compris fin septembre 2023 — et je n'oublierai pas cette date, mon mari est mort trois semaines après — tout le monde savait que Philippe était mourant, mais tu l'as quand même fait devant plusieurs personnes qui sont là, tu m'as descendue proprement, en estimant

que je n'étais pas une personne fiable et que je n'étais pas digne de ce qui m'avait été confié comme mission.

Le temps a passé, contrairement à ce que vous dites j'ai continué à dire bonjour et à parler. Au mois de décembre, tu m'as envoyé un message — je n'en ai pas eu au moment de la mort de Philippe, mais ce n'est pas grave — en me disant : « L'amitié n'a pas sa place en politique ». Nous étions en décembre 2023, c'est donc bien que depuis ce moment-là la politique passait devant l'amitié ; soit. C'est un choix, nous avons continué à nous dire bonjour, tout ce que tu veux. Mais comment veux-tu travailler dans la confiance quand je savais que ce que je pouvais dire était de toute façon utilisé ou pouvait l'être ? C'est impossible, on ne pouvait donc plus parler, ce n'était plus possible et pour parler il fallait être dans des endroits différents. Et je le regrette profondément, surtout que j'ai perdu d'autres amis, je le regrette très, très profondément.

Après, la médiathèque, pour une raison que je ne connais pas, alors que tu lis, que tu écris, que tu es vraiment un littéraire et quelqu'un de cultivé, est devenue tout d'un coup quelque chose qui n'avait pas de raison d'être. Pourquoi ? Je ne sais pas. Qui t'a soufflé à l'oreille ? Je ne sais pas. En tout cas, j'ai une ligne et je dois dire que je finis par être fière que tu n'aies pas voulu que je rentre dans une équipe avec toi.

Monsieur le Maire

Merci, Valérie. Benoît Vignes.

Monsieur VIGNES

Je découvre un peu tous ces échanges ce soir et je découvre ce que vient de dire Michel Aubouin. Cela m'inspire une réflexion que j'appellerai « le silence. » Pour moi, Michel, tu es le synonyme du silence depuis quasiment cinq ans. Moi aussi, à mon niveau, j'ai beaucoup espéré de ce que tu apporterais à notre équipe et à notre ville. Étant loin des connaissances administratives, etc., nous avons même échangé, tu m'avais un peu approché, on va dire.

Et il s'est trouvé que tu as eu un comportement avec notre responsable de police municipale qui n'était absolument pas ajusté et qui n'était absolument pas dans tes délégations. Et je te l'ai dit parce que je dis les choses, c'était en juillet 2023. Quelle a été ta réponse ? Ne plus me parler. Depuis juillet 2023, tu ne me parles plus, tu m'ignores parce que j'ai osé dire à Monsieur le préfet, qui est beaucoup plus à l'aise sur les plateaux de télévision que pour apporter sa contribution à la ville de La Celle-Saint-Cloud. Tu ne me parles plus. Pourquoi ce mépris ? Pour quelqu'un qui est un candidat putatif à la mairie de La Celle-Saint-Cloud, qui se vante d'être un grand connaisseur des questions de sécurité, qu'as-tu apporté à La Celle-Saint-Cloud ? Vraiment, je m'interroge. Et je ne vois pas pourquoi demain, élu, tu apporterais davantage. Si, il y a un sujet sur lequel je dois reconnaître ta contribution, c'est la Journée de l'arbre, excellente idée, je l'ai soutenue, j'y ai assisté, c'était bien. Je regrette que nous n'ayons pas continué d'autres éditions. Mais sur le reste, je m'interroge vraiment sur ce que tu as apporté.

Monsieur le Maire

Sylvie d'Estève.

(Monsieur Baraton)

Monsieur le Maire

Je vais mettre un terme à cette séance, la séance est levée.

La séance est levée à 22h41.

Vu pour être publié sur le site internet de la commune et affiché conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 CGCT.

O. DELAPORTE

Maire 

Secrétaire de séance

